

Neuvième Année
N° 3

Juillet-Septembre
1922



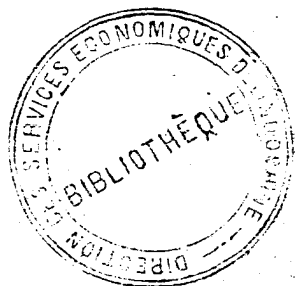
BULLETIN
DES
AMIS DU VIEUX HUE



MUÉ

I

L'HIBISCUS



*Le buisson vert s'étend semé d'étoiles rouges,
Phu-Cam étale au loin son long ruban moiré.
Sur le bord : veux portails au pignon dédoré,
Pagodons désuets, marchés grouillants et bouges.*

*De leurs pattes, creusant le sol comme une gouge,
Les buffles vont traînant leurs lourds mufles carrés.
Nul souffle n a passé sur les faîtes dorés,
Ni le grêle bambou ni sa feuille ne bouge ;*

*Mais l'hibiscus en fleurs pose mage subtil
Le quintuple pétale avec le long pistil
Sur la verdure sombre où sa splendeur éclate ;*

*A ses pieds le canal s'en irise, changeant,
Et ne reflète plus en son miroir d'argent
Qu'un glauque firmament constellé d'écarlate.*

II

LE LOTUS

*Lotus, fleur d'Orient, rose d'Extrême Asie,
Teinté de chair nacrée ou d'or étincelant,
Né sur l'étang royal ou la vasque moisie,
Ta floraison se dresse ainsi qu'un cœur sanglant.*

*Sous le spleen éternel dont notre âme est saisie,
Jadis des rois en deuil en leurs vêtements blancs,
Dans le jardin désert, à la place choisie,
Ont effeuillé ta pourpre avec des gestes lents.*

*Puis, lorsque trop de vie entr'ouvre ton pétale,
Comme un vase mystique épuisé qui s'étale,
Ta fleur épanouie, aux tons jadis vermeils,*

*Lasse d'avoir le jour trop aimé le soleil,
Voit son globe incarnat se fondre en vieil ivoire
Et, cœur endolori, se pencher vers l'eau noire,*

19 janvier 1919

III

LE NÉNUPHAR

*La rivière aux parfums baigne la lande fruste
Où le royal tombeau recèle son trésor.
Ainsi que s'étagaient les jardins de Salluste,
Dominant la terrasse, une terrasse encore*

*Par dessus les degrés et les dalles vétustes,
Au portique de bronze où brille un soleil d'or,
Sur le coursier de pierre et l'éléphant robustes,
Le dragon vert s'enroule en spirale et se tord.*

*Des guerriers de granit rêvent sous leurs vieux masques,
Tandis qu'à leurs genoux, sur l'eau calme des vasques,
Le glauque nénuphar et son disque émergeant,*

*Parsemé du cristal des gouttes de rosée,
Semble l'écu royal d'une race épuisée
Qui portait du sinople aux cent perles d'argent.*

24 mars 1920.

D^rLouis SIMON.





AD PERENNEM CIVITATIS GLORIAM

Pour le Révérend et très Révéré
Père CADIÈRE,
amant fervent du vieux Hué.

*Ville des Empereurs, indolemment assise
 Dans le soir qui descend, tramé d'ombre indécise,
 Au long des bords heureux du Fleuve des Parfums,
 J'ai voulu pénétrer ton captivant mystère
 Et me pencher longtemps sur les songes défunts,
 O Cité d'autrefois multiple et solitaire !*

*Me voici donc en toi, pieux et très fervent,
 Tel un croyant entré dans la paix d'une église .
 Après avoir marché sous la pluie et le vent.
 Et voici qu'en mon cœur, déjà, se cristallise
 Ton Passé triomphal a jamais aboli.
 Au long des jours, sur toi, l'inéluctable oubli
 A neigé peu à peu son éternel silence ;
 Il monte de ton sol un parfum suranné ; ---
 Et comme un grand lis blanc agonise, fané,*

Puis meurt dans une exquise et douce nonchalance,
Ta Beauté s'est éteinte en un rêve muet.
O Ville Impériale au charme désuet,
Daigne m'ouvrir tout grand te temple de ton âme !
Je ne suis pas, vois-tu, l'impie Occidental
Dont le mépris barbare en blasphèmes s'exclame
Contre le vieil Annam, si loin du sol natal ?
Tout à l'heure, mes pas, en décalant la route,
Evitaient d'éveiller tes échos endormis ;
Et j'avais très humble et très doux, sous la voûte
Que tressaient les rameaux de tes arbres amis !
Ces flamboyants frangeaient de pourpre le ciel pâle ;
Ta brise en mes cheveux, douce comme un baiser,
S'attardait ; et ton fleuve était tout irisé
De frisons délicats de turquoise et d'opale !
Or, près de tes palais érigés dans la nuit
Près de tes dragons torts, ondulant symboliques,
J'étais celui qui sait le charme de reliques
Et l'indicible attrait du temps évanoui,
De tes fastes passés ressuscitant la gloire
J'évoquais tes guerriers, tes hautains conquérants,
Et je-voyais tes rois, — les plus fiers, les plus grands —
Au fracas des tambours marcher vers la victoire !
Tes étendards de flamme et d'or claquaient dans l'air
Lorsque soudain passait — éblouissant éclair —
Dans l'animation d'un joyeux tintamarre,
Tel maréchal drapé dans sa riche simarre !

*
* *

Oui, j'ai vu ce Passé troublant revivre en moi,
J'ai de même connu te bouquet de tes rites,
Et ses chaudes couleurs et, non sans quelque émoi,
Les fêtes que tes vieux conteurs nous ont décrites !
Du sacrifice offert aux dieux par l'Empereur

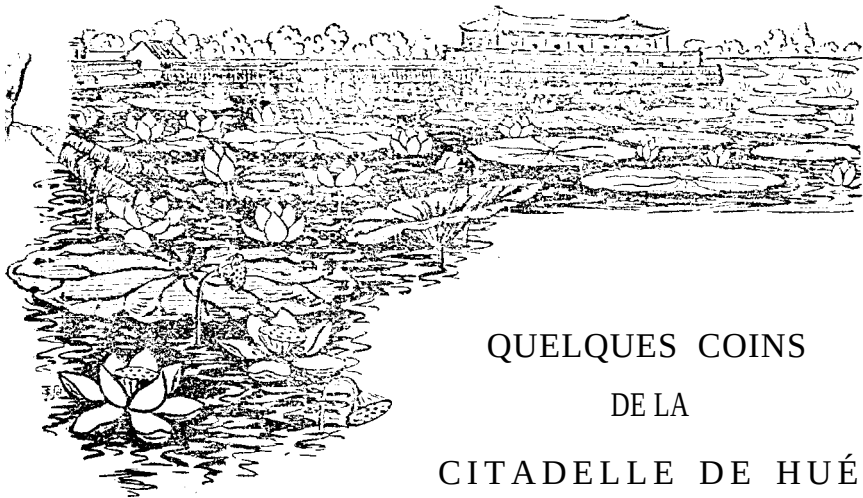
*Dans le frémissement de milliers d'oriflammes
J'ai vu, sous une nuit éclatante de flammes,
Le cérémonial plein de mystique horreur !*

*O ville, tu semblais alors la Cité-Reine !
Des voix dans tes palais, chantaient au long du jour.
Tout par toi, devenait, dans la joie et l'amour,
Ou Grâce délicate ou Beauté souveraine ?
Aujourd'hui, t'abîmant en la nuit du Passé,
Tu clos sur ton destin les ailes de ton rêve,
Et muette, parmi ce songe qui s'achève,
Tu résignes ton cœur mortellement blessé !
Pourtant les dieux n'ont point voulu ta mort totale :
A certains d'entre nous, bénins ils ont permis
De s'éprendre de la grande âme orientale
Pour chanter les destins si longtemps endormis.
C'est ainsi — voyageur que hantait ton mystère —
Reculant ma pensée au fond des temps défunts,
Que je cherchai, vers la rivière des Parfums,
L'écho des souvenirs oubliés sur ta terre ;
Ansi que je voulus, nostalgique et fervent,
Ecouter — notes d'or de harpes dans le vent —
Le chant mélodieux de tes gloires anciennes,
Et que, dans ce concert de voix musiciennes,
Prosternant devant toi ma faible humanité,
J'adorai ta grandeur et ton éternité !*

Hué, 22-24 juillet 1922.

Charles PATRIS.





QUELQUES COINS DE LA CITADELLE DE HUÉ

Par S.-E. NGUYỄN-ĐÌNH-HOÈ.

Secrétaire Général du Cơ Mật

et

L. CADIÈRE,

des Missions - Etrangères de Paris.

I. — LE LAC TỊNH-TÂM

Du temps de Gia-Long, lorsqu'on construisit la citadelle de Hué, une branche du fleuve fut barrée, à la hauteur du village actuel de Kim-Long, et son lit, comblé en certains endroits, fut, en d'autres endroits, agrandi et régularisé (1). C'est une partie de cet ancien bras du fleuve qui a formé le lac Tịch-Tâm, situé à gauche, sur l'allée des Ministères, un peu avant d'arriver au pont Sud, ou de la Concession (2).

Tout d'abord, on y construisit, sur deux ilots qui émergeaient au milieu du lac, deux magasins, l'un pour la poudre, l'autre pour le

(1) Sur cette branche du fleuve, voir : *Le Canal impérial*, par L. Cadière ; et *Stèles concernant le Canal impérial*, par Ưng-Trinh, dans B. A. V. H. 1915, pp 19-28, 15-17.

(2) Cette étude est basée sur le *Đại-Nam-hứtlthông-chi* (Géographie de Duy-Tân), livre I. folios 33. 34, et sur le *Đại-Nam-hội-diễn* (Recueil administratif), livres 93 et 205.

soufre et le salpêtre, et l'endroit fut appelé ; Etang **Ký-Tê**, ou « de ce qui a passé l'eau » (1). Pour comprendre le choix qu'on avait fait de cet endroit, il faut se rappeler que tous les bâtiments des magasins royaux étaient groupés jadis dans ce coin de la citadelle ; ces deux magasins des poudres étaient entourés, du côté Ouest et du côté Nord, par les autres magasins ou greniers. Ce voisinage fut jugé dangereux. C'est pourquoi, à un moment que nous essayerons de préciser plus loin (2), ces deux bâtiments furent transportés un peu à l'Est, dans l'étang où se trouve actuellement le dépôt des Archives, **Tàng-Thơ** (3), et l'endroit laissé libre fut appelé lac **Tĩnh-Tâm** (4), ou « de la Purification du cœur », « du Cœur pur ». Un autre nom est « Lac du Nord » (5). La *Géographie* de **Duy-Tân** nous donne le détail des kiosques, des belvédères, des galeries et des appontements qui faisaient de cet endroit un des sites les plus élégants de la ville.

Il ne reste presque plus rien de tout cela, à part la haute enceinte, percée, sur les quatre faces, de quatre portes cintrées : au Sud, la porte **Hạ-Huân**, ou du « Souffle brûlant de l'été » (6) ; à l'Est, la porte **Xuân-Quang**, ou « de la Clarté du printemps » (7) ; à l'Ouest la porte **Thu-Nguyệt**, ou « de la Lune d'automne » (8) ; au Nord, enfin, la porte **Đông-Hi**, ou « de la Lumière de l'hiver » (9).

Dans l'enceinte, au milieu des eaux, s'élevaient trois petits îlots : au Sud, l'îlot **Bồng-Lai**, ou « des Herbes folles » (10) ; au Nord, l'îlot **Phượng-Trượng**, « du Bâton carré » (11) ; enfin l'îlot **Dinh-Châu**, ou « de l'Océan » (12). Ce sont les trois noms donnés aux îles habitées par les Immortels, d'après les croyances chinoises.

(1) **Ký-Tê** 既濟池.

(2) La *Géographie* de **Duy-Tân** dit que ce fut en la 19^e année de **Minh-Mang**, 1838 (livre I. p. 34). Mais il ne faudrait pas accepter aveuglément cette date. Voir la discussion de cette question, plus loin, au paragraphe traitant de la poudrière.

(3) **Tàng-Thơ** 藏書.

(4) **Tĩnh-Tâm** 淨心湖.

(5) **Bắc-Hồ** 北湖.

(6) **Hạ-Huân Môn** 夏薰門.

(7) **Xuân-Quang Môn** 春光門.

(8) **Thu-Nguyệt Môn** 秋月門.

(9) **Đông-Hi Môn** 冬曦門.

(10) **Bồng-Lai Đảo** 蓬萊島. Ce nom désigne aussi une des trois îles des Immortels, et peut se traduire par « îlots des Immortels ». C'est aussi un des noms poétiques désignant Pékin.

(11) **Phượng-Trượng Đảo** 方丈島. Ce nom désigne aussi une des trois îles des Immortels.

(12) **Dinh-Châu** 瀛洲. C'est le nom de la troisième île des Immortels.

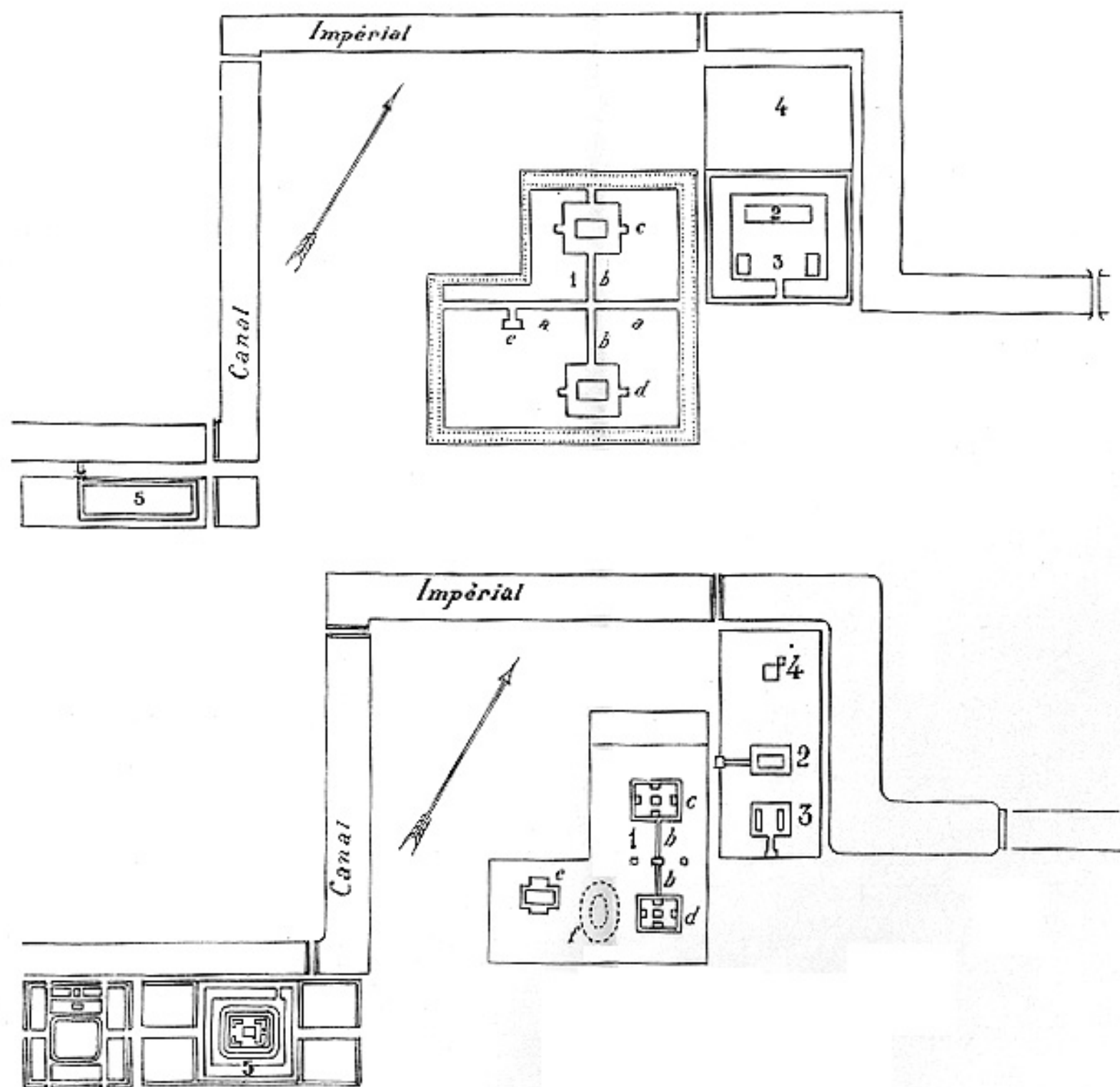


Planche LXVI. — Plans du Tĩnh - Tâm (1), de la Bibliothèque des Archives (2), de la Poudrière (3), du Jardin Thường - Thanh (4) et du Jardin Thư - Quang (5), datant de 1885.

L'îlot **Bồng-Lai** était surmonté du palais **Bồng-Dinh**, ou « des Immortels » (1), de trois travées et deux appentis latéraux, couvert de tuiles jaunes et environné de balustrades des quatre cotés ; ce palais était, d'après une gravure ancienne, à double toiture surélevée ; il était flanqué du côté Est par le belvédère **Thanh-Tâm**, ou « du Cœur chaste » (2), et, du côté Ouest, par le pavillon **Trùng-Luyện**, « de la Purification » (3). Devant le palais s'élevait une porte monumentale qui communiquait avec un pont appelé pont « des Immortels », comme le palais ; et, du côté Nord, la communication était assurée par le pont **Hồng-Cử**, ou « des Nénuphars roses » (4).

Au sommet de l'îlot « du Bâton carré », était construit le pavillon du « Parfum du Sud » (5), à deux étages, avec une toiture en tuiles vernissées jaunes et des balustrades des quatre côtés, entouré de plusieurs bâtiments : à l'Est, le kiosque « de la Nature » (6) ; à l'Ouest, la galerie « du Développement des qualités naturelles » (7) ; au Nord, le pavillon « de la Purification du cœur » (8), lequel donnait son nom au lac lui-même. Par devant, une porte, la porte des « Algues bleues » (9), s'ouvrait sur le pont de même nom.

Entre les deux îlots, on avait placé un kiosque, dit « des Quatre ouvertures » (10), qui communiquait au moyen d'une passerelle de 44 travées, au Sud, avec le pont « des Nénuphars roses », au Nord, avec le pont « des Algues bleues », et, par le moyen de la digue du « Lorient d'or » (11), de 56 travées, bordée de saules et ornée de balustrades. à l'Est, avec le pont des « Saules verdoyants » (12) et la porte « de la Clarté du printemps », à l'Ouest, par la même digue, avec la porte « de la Lune d'automne », à laquelle on arrivait après avoir passé sur le pont « des blanches Marsilées » (13).

(1) Bồng-Dinh Điện 蓬瀛殿.

(2) Thanh-Tâm Tạ 清心榭.

(3) Trùng-Luyện Lâu 澄練樓.

(4) Hồng-Cử Kiều 紅渠橋.

(5) Nam-Huân Các 南薰閣.

(6) Thiên-Nhiên Đường 天然堂.

(7) Dưỡng-Tính Hiên 養性軒.

(8) Tịch-Tâm Lâu 淨心樓.

(9) Bích-Tảo Môn 碧藻門.

(10) Tứ-Đạt Đình 四達亭.

(11) Kim-Oanh 金鶯.

(12) Lục-Liễu 綠柳.

(13) Bách-Tân Kiều 百蘋橋. Marsilées, sortes de plantes aquatiques, lentilles d'eau.

Enfin, au Sud-Ouest du pont « des blanches Marsilées », au milieu des eaux, s'élevait le « Pavillon anguleux » (1), ainsi dénommé parce qu'il était formé de quatre galeries. C'est devant ce pavillon, du côté Sud, que s'élevait l'îlot Dinh-Châu.

Tous ces ponts étaient couverts par des toitures en tuiles ; le lac en entier était planté de nénuphars ; les digues étaient bordées de bambous ; partout les oiseaux voltigeaient, les poissons nageaient ; c'était un ensemble harmonieux où les couleurs roses se mêlaient aux nuances vertes.

Une vieille gravure sur bois, dont l'original est conservé au Palais, et qui illustrait les poésies sur « les sites de la Merveilleuse Capitale » de Thiệu-Tri, nous donne, d'une façon naïve, le plan cavalier de l'ensemble des pièces d'eau et des bâtiments qui constituaient le Tĩnh-Tâm vers le milieu du XIX^e siècle. Nous reproduisons (Planche LXIX) une réduction de cette gravure. L'allée actuelle des Ministères court tout le long du bas de cette gravure.

On peut y voir la longue digue du « Lorient d'Or », qui traverse le lac de l'Est (bas de la carte) à l'Ouest, plantée de saules, et coupée, vers son milieu, par une passerelle ; au point de jonction est le kiosque « des Quatre Ouvertures » ; à droite, côté Nord, l'îlot « du Bâton carré », avec ses bâtiments ; à gauche, côté Sud, l'îlot « des Herbes folles », également couvert de construction ; plus loin, toujours du côté Sud, « le Pavillon anguleux ». Quelques constructions, qui ne sont pas mentionnées dans la description de la *Géographie* de Duy-Tân, sont portées sur ce dessin, et elles ont quelque intérêt, car deux sont citées dans les pièces de poésie de Minh-Mạng que nous allons mentionner ci-dessous. Il y a d'abord, près du « Pavillon anguleux », un « hangar pour les barques » (2), dit « du Passereau bleu » (3) : c'est une construction sur pilotis, réunie par deux galeries à un autre édifice de même nature, qui descend dans l'eau par un escalier de quelques marches, et où l'empereur venait goûter « la brise parfumée des nénufars » (4), comme le nom de l'édifice l'indique. Dans la partie supérieure du dessin, vers la gauche, un long abri avec banquette, pour des pots de fleurs. En haut aussi, mais à droite, un petit kiosque, entouré de bambous, aboutissant, par un sentier, à un embarcadère où est amarrée une barque : c'est « le sentier des Bam-

(1) Khúc-Tạ 曲榭.

(2) Thuyền-Xưởng 般廠.

(3) Thanh-Tước 靑雀.

(4) Hạ-Phong 荷風.

bous, pour la fraîcheur pendant l'été » (1) ; cet endroit est mentionné dans la quatrième poésie de Minh-Mạng sur les « dix sites de l'Etang du Nord », que nous citerons plus loin. A côté de ce kiosque s'élève le pagodon « de l'Esprit du lac de la Purification » ; il fut construit la 1^{re} année le Minh-Mạng, 1838, pour reconnaître « la limpidité de l'eau du lac, la pureté de l'air, l'influence salutaire du lieu, dons des génies surnaturels ». On sacrifie à l'esprit, au printemps et à l'automne, un jour après l'offrande au « Prince-Dragon de la mer du Sud », et on lui offre un cochon et du riz gluant. Si l'Empereur était là le jour du sacrifice, c'était un eunuque qui officiait ; sinon, la cérémonie était présidée par un Quán-Vệ (3).

Par devant, entre la porte « de l'Eclat du Printemps », qui ouvre sur l'allée des Ministères, et le kiosque « des Quatre Ouvertures », on voit le pont « des Saules verdoyants », indiqué plus haut ; mais cet endroit porte une inscription qui en signale l'intérêt : c'est l'endroit où « l'on saisit, le matin, la beauté des trois Îlots » (4). Cette expression sert de titre à la dixième poésie de Minh-Mạng.

L'empereur Minh-Mạng, dans son Recueil de poésies (5), a consacré des pièces de vers aux « dix sites de l'Etang du Nord » (6) :

« La *digue du Lorient d'or* est parée des couleurs printanières » ;

« La brise arrive au *Pavillon anguleux*, chargée du parfum des nénuphars » ;

« Sur le *lac de la Pureté*, la lune répand sa lumière » ;

« Dans le *sentier des Bambous*, on jouit d'une fraîcheur délicieuse » ;

« Du *Belvédère*, au milieu des eaux, on aperçoit le jeu des poissons » ;

« Les brouillards et la pluie enveloppent le *Pavillon du lac* » ;

(1) Trúc-Kinh Hạ-Lương 竹徑夏涼.

(2) La pagode du « Prince-Dragon de la mer du Sud », Nam-hải Long-Vương 南海龍王, est située sur la dune, à côté de l'embouchure de Thuận-An. Elle s'élevait jadis sur le territoire du village de Dương-Xuân, dans la sous-préfecture de Hương-Thủy. En la 12^e année de Gia-Long (1813), elle fut transportée à l'endroit actuel. On y vénère, outre la divinité principale, les « genies de la passe de Thuận-An », les « Génies de la passe de Tư-Hiến », et « le Comte des Fleuves », Hà-Bá. (Géographie de Duy-Tân, livre I, folis 20.)

(3) D'après le *Hội điển*

(4) Tam-Châu Nhiêu Cảnh 三州曉景.

(5) *Thánh chế thi tập* 聖制詩集.

(6) Bắc-Hồ thập cảnh 北湖十景 — Le lac Tĩnh-Tâm portait primitivement, on l'a vu, le nom de « Lac du Nord ».

« Sur un léger esquif, on jouit de la vue des nénuphars » ;

« Dans le pavillon du *Parfum du Sud*, on contemple des choses exquis » ;

Au pavillon de la *Purification*, le soir venu, on s'attarde dans un dernier coup d'œil » ;

« L'ensemble des *trois îlots* vous apparaît dans toute sa beauté ».

Ces vers étaient gravés sur des panneaux.

Les *Poésies sur les vingt sites de la merveilleuse Capitale*, de *Thiệu-Trị*, renferment également une pièce intitulée : « Sentiments éprouvés en été au lac de la Pureté ». Ces vers furent gravés sur une plaque de bronze.

Michel *Đức Chaigneau* a vu le *Tĩnh-Tàm*, et il nous en a laissé une description charmante (1) : C'est un « joli pavillon, situé au milieu d'un petit lac, sur une île hérissée de rochers artificiels, entremêlés d'arbustes, de plantes grimpantes et de fleurs. Il est d'une dimension plus petite que celle d'un palais ordinaire, mais ses proportions sont plus gracieuses ; la partie supérieure du toit, dont les deux extrémités sont très-relevées et les quatre angles également relevés, est de maçonnerie avec des dessins en relief revêtus de peintures. Les ornements intérieurs du *Tĩnh-Tàm* sont assez riches, mais d'une grande simplicité. Un mur de briques entoure et dérobie aux regards des curieux ce lieu de plaisance, et ménage tout autour du lac une large allée, garnie, d'un côté, de corbeilles de fleurs, et, de l'autre côté, de plates-bandes avec arbustes mêlés de rochers. La terre de ces corbeilles et de ces plates-bandes est retenue par des bordures de maçonnerie assez élevées, et rehaussées de dessins en relief avec peintures. Un pont de bois peint, jeté sur le lac, conduit à ce pavillon, où le roi donne souvent ses audiences après sa sieste ».

Cette description n'est pas un tableau détaillé du *Tĩnh-Tàm* ; c'est un simple croquis donnant l'aspect général ; mais nous devons en reconnaître l'exactitude : *Đức Chaigneau* nous peint de qu'il a vu à plusieurs reprises. « Ce fut dans ce petit palais que le roi *Minh-Mạng* me fit appeler plusieurs fois pour me questionner sur la France, que j'avais à peine vue, et pour me demander l'explication des gravures que mon père lui avait apportées et qui représentaient les mémorables batailles du premier Empire » (2).

Dans le récit détaillé que l'auteur donne de la première visite, il nous fournit quelques détails qui me manquent pas d'intérêt (3) :

(1) *Souvenirs de Hué*, p. 167.

(2) *Souvenirs de Hué*, *ibid.*

(3) *Id.*, pp. 248-250.

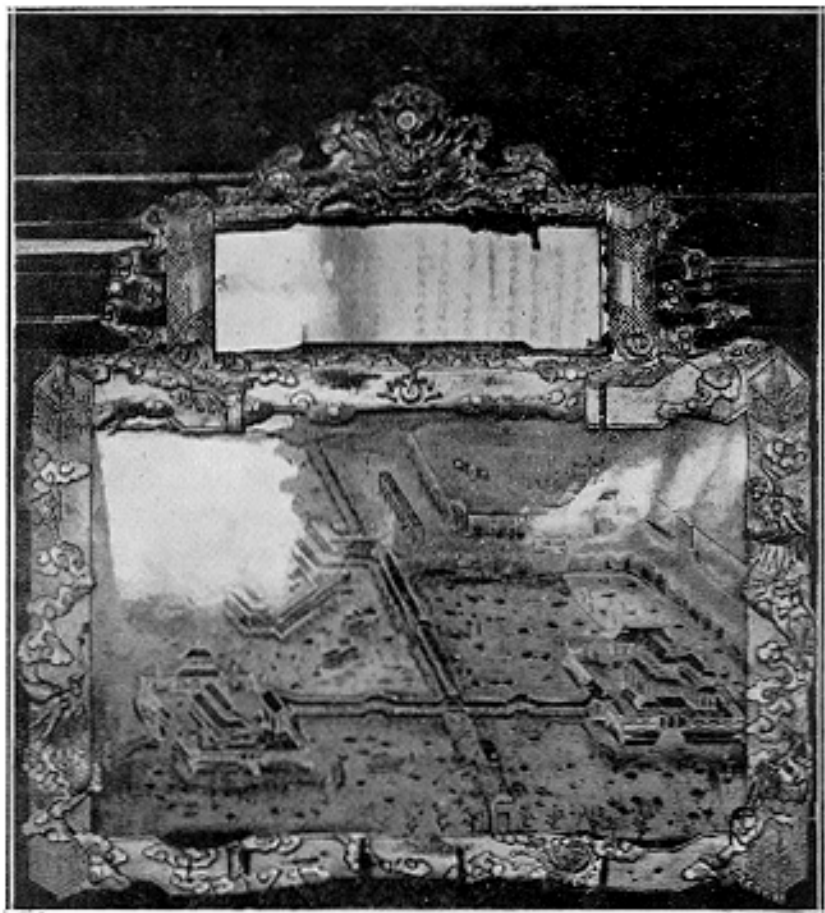


Planche LXVII. — Photographie d'une peinture sur verre conservée au palais Cấn -Chánh et représentant le Tịnh -Tâm.

« J'arrivai devant la porte de *Tĩnh-Tàm*. Le porteur d'ordres que *Minh-Mạng* m'avait envoyé, et qui m'avait précédé de quelques minutes, se trouvait pour me guider et aussi pour prévenir les embarras que les fonctionnaires et les gens de service auraient pu m'occasionner, leur consigne étant excessivement sévère. Je m'acheminai avec lui vers le palais, et, après avoir traversé un pont et un parterre, j'arrivai dans une salle d'attente où mon introducteur me montra la porte que je devais franchir pour me trouver dans le salon royal.... Je passai cette porte sans bruit, et je me trouvai immédiatement devant *Minh-Mạng*. « Ah ! » fit-il dès qu'il m'aperçut, et, par un simple signe de la main, il m'engagea à m'approcher.... *Minh-Mạng* nous montra alors une basse estrade qui touchait à la sienne, et nous y prîmes place tous les deux.

« *Minh-Mạng* n'avait que nous deux auprès de lui ; des mandarins de service et quelques porteurs d'ordres se tenaient debout derrière une porte entrebaillée ; et quelques domestiques, enfants de quinze à vingt ans, étaient immobiles dans un coin de la salle, le dos appuyé au mur, et tout prêts, au premier signe que leur ferait le roi, à se précipiter vers lui et à se mettre à genoux pour lui présenter une cigarette allumée, dont ils ont d'abord tiré quelques bouffées : tout ce monde était très attentif au moindre mouvement de Sa Majesté.

« *Minh-Mạng* était accoudé sur un coussin carré recouvert de velours jaunes. Il avait devant lui, sur son estrade, magnifiquement sculptée, peinte en rouge et dorée sur les parties saillantes, plusieurs gravures déroulées, superposées, et tenues ouvertes par différents objets posés aux quatre coins... ».

La scène se poursuit, pleine d'intérêt, narrée avec humour, et faisant voir le caractère des personnages, surtout de *Minh-Mạng*. Le récit serait trop long à rapporter ; mais il met de la vie dans ces kiosques que la *Géographie* de *Duy-Tân* nous avait énumérés sèchement, et dont, aujourd'hui, il n'existe que l'emplacement.

Le témoignage de *Đức* Chaigneau nous pose deux problèmes.

Đức Chaigneau a vu plusieurs fois le *Tĩnh-Tàm*, c'est un fait certain.

Il l'a vu lors de son second séjour à Hué, comme il le mentionne expressément, c'est-à-dire de 1821 à 1824, et, tout porte à le croire surtout dans les premiers mois de son séjour, 1821-1822. Par conséquent, lorsque la *Géographie* de *Duy-Tân* nous dit que ce ne fut qu'en 1838 que les magasins de poudre qui occupaient le *Tĩnh-Tàm* furent transportés un peu à l'Est, dans le lac où se trouve la Bibliothèque des Archives, il ne faudrait pas conclure de cette donnée que le *Tĩnh-Tàm* ne fut construit qu'à cette époque. Il existait, peut-être

pas avec tous ses détails, mais au moins avec son bâtiment principal, dès les années 1821 ou 1822.

Une seconde question concerne l'emplacement primitif : le **Tĩnh-Tàm** a-t-il toujours été situé dans l'enceinte qui porte aujourd'hui ce nom, et simultanément avec les magasins de poudre, ou bien fut-il construit d'abord dans un autre emplacement, et ne fut-il transporté à l'emplacement actuel qu'en 1838, lorsqu'on eut enlevé la poudrière ?

Đức Chaigneau s'exprime ainsi (1) : « Près du magasin d'or, à l'encognure du mur d'enceinte, est le **Tĩnh-Tàm** ». Or, l'enceinte dont il nous parle est « la seconde enceinte » (2), qu'il appelle « enceinte royale » (3), et qui est l'enceinte contenant l'ensemble du Palais, ou seconde enceinte, comme on dit encore aujourd'hui.

« A l'encognure du mur d'enceinte. Faut-il entendre : à l'intérieur ou à l'extérieur du mur ? La carte de Hué que nous donne **Đức** Chaigneau (4) semblerait suffire pour trancher la difficulté en faveur de la première hypothèse : en effet, l'emplacement du **Tĩnh-Tàm** est nettement indiqué dans l'encognure intérieure Nord-Est de l'enceinte du Palais. Mais il faut remarquer que la partie Nord de la citadelle, dans cette carte, est faussée en bien des points par une erreur capitale qui a fait mettre le débouché des canaux extérieurs de la citadelle au coin Nord-Ouest, alors qu'il est en réalité au coin Nord-Est ; d'où premier indice de doute. De plus, la promenade **Hậu-Bộ** (grande esplanade close de murs qui s'étend devant l'Ecole Professionnelle actuelle), laquelle n'a jamais été comprise dans l'enceinte du Palais, est portée à l'intérieur de cette enceinte dans la carte de **Đức** Chaigneau et dans le texte qui l'explique (5) ; nouvelle source de doute.

Les souvenirs de **Đức** Chaigneau s'étaient sans doute estompés, en 1867, date où il publia son livre. Peut-être même ne s'est-il jamais bien rendu compte que l'enceinte du Palais, continuée par l'enceinte de l'esplanade **Hậu-Bộ**, était distincte de l'enceinte du **Tĩnh-Tàm**. Les murs, de loin, semblent se suivre, et il a pu ne pas s'apercevoir de l'espace qui les sépare, lequel espace, à l'époque de **Đức** Chaigneau, était rempli par l'ensemble des greniers, lesquels étaient aussi entourés d'une muraille d'enceinte. Pour lui, le **Tĩnh-Tàm** était situé dans l'encognure intérieure du mur d'enceinte du Palais, cela est hors de doute, mais il faut entendre : à l'encognure extérieure, et même à une certaine distance, de ce mur d'enceinte du Palais. Donc,

(1) *Souvenirs de Hué*, p. 167.

(2) *Id.*, p. 258.

(3) *Id.*, p. 149.

(4) *Id.*, p. 141.

(5) *Id.*, p. 166.

et jusqu'à plus ample informé, le **Tĩnh-Tâm** a toujours occupé l'emplacement actuel.

Nous pouvons donner, grâce à la complaisance de Sa Majesté, mais tout en regrettant qu'il ne nous ait pas été permis d'opérer dans des conditions plus favorables, nous pouvons donner la photographie (Planches LXVII et LXVIII) de deux peintures sur verre conservées dans le palais **Cần-Chánh** et représentant les édifices du **Tĩnh-Tâm** au moment de leur plus grande splendeur. En comparant ces dessins avec celui de la Planche LXIX, et avec les explications que j'en ai données plus haut, on pourra facilement mettre les noms sur chacun des éléments de l'ensemble. L'allée des Ministères court au bas de la Planche LXVII ; un peu en biais, du côté de l'angle inférieur de gauche, dans la Planche LXVIII. Les deux digues couvertes se croisant à angle droit servent de points de repère pour situer les autres édifices. La partie supérieure du tableau contient des poésies impériales (1).

Nous donnons aussi deux plans (Planche LXVI), qui permettent de se rendre compte de l'état des lieux vers 1885 (2). On peut, sur un plan

(1) Les divers temples ou palais compris dans l'enceinte impériale, ainsi que les divers bâtiments des tombeaux royaux renferment un grand nombre de peintures sur verre, de grandes dimensions. Ces tableaux sont intéressants à plusieurs points de vue.

Ce sont des œuvres d'art, soit que l'on considère les peintures elles-mêmes, soit que l'on examine les cadres, sculptés et dorés, qui les contiennent. Beaucoup, sinon toutes, ont été exécutées à Hué, par les équipes d'ouvriers du Palais, sur l'œuvre et l'organisation desquelles on a, pour le moment, si peu de renseignements. Elles portent, en beaucoup de cas, des inscriptions impériales, qui, outre leur mérite au point de vue poétique, nous donnent des renseignements chronologiques sur le travail des ouvriers du Palais. Enfin, beaucoup d'entre elles représentent des sites de l'intérieur du Palais, ou de la citadelle, ou des environs de Hué, et nous donnent l'état ancien de monuments aujourd'hui tombant en ruines ou complètement disparus.

Pour ces multiples raisons, il serait grandement utile, pour permettre aux Amis du Vieux Hué de poursuivre les travaux qu'ils ont commencé pour ressusciter la vie et l'aspect de la capitale dans tous leurs éléments, que l'on fit photographier tous ces tableaux, au moins ceux qui représentent des lieux historiques. Ils ne peuvent pas être photographiés *in situ*, pour la plupart du moins, comme on peut s'en rendre compte en examinant la Planche LXVIII, soit à cause de la grande hauteur où ils sont, soit à cause de l'obscurité des salles, soit, surtout, à cause des reflets du verre.

(2) Le plan I, malheureusement déchiré au coin inférieur de droite, ne porte plus que l'indication incomplète : « *Imprimerie zincographique du [Service géographique ?]* », et date certainement des environs de 1885. — Le second (Plan III) porte les indications suivantes : « *Plan de la Citadelle de Hué, au 1 : 7000 Gravé d'après les documents envoyés par le Général de Courcy et les cartes de la Marine. Publié par le Dépôt de la Guerre. — Tirage de novembre 1881. Etant Chef du Service géographique le Colonel Perrier* ».

comme sur l'autre, reconnaître l'emplacement des divers éléments que nous avons vus sur les Planches LXVII. LXVIII et LXIX : les deux digues transversales (*aa*, *bb*), les deux îlots Bông-Lai (*d*) et Phượng-Trượng (*c*), avec les édifices qui les couronnaient, le pavillon anguleux, ou Khúc-Tạ (*e*), et l'îlot Dinh-Châu (*f*). Il est à remarquer que sur la légende qui accompagne l'un de ces plans (*L*), les deux grands édifices du Tĩnh-Tàm (*c* et *d*), qui portent le n° 72, sont désignés sous le nom de « Palais Sans-Souci et jardins du Roi ». Ce nom de palais. Sans-Souci peut traduire à la rigueur l'expression Tĩnh-Tàm ; c'est le nom que donnèrent au lieu les officiers du corps d'occupation.

II. — LA BIBLIOTHÈQUE DE ARCHIVES (1)

Ce bâtiment se trouve en face de l'enceinte du Tĩnh-Tàm, de l'autre côte de l'allée des Ministères. Il est situé sur un îlot, au milieu d'un étang appelé « l'Océan des études » (2). C'est l'empereur Minh-Mạng, d'après la Géographie de Duy-Tân, qui le fit construire, la 6^e année de son règne (1825). Il comprend un rez-de-chaussée de 12 travées, et un étage de 7, travées avec 2 appentis. Du côté de l'Ouest, une chaussée avec un pont permet de gagner l'allée des Ministères, et il est entouré de tous les côtés par des barrières. La 16^e année de Thành-Thái (1904), on éleva une maisonnette pour les soldats de garde.

C'est là que sont conservés les archives des six ministères.

Ce bâtiment fit une fâcheuse impression sur Đự́c Chaigneau, et cela ne pouvait être autrement. Il nous en a laissé une description qui s'applique exactement à l'aspect qu'offre de nos jours la Bibliothèque (3) : « On voit, près du canal, dans la partie qui fait retour pour former l'équerre, la bibliothèque royale, bâtiment à deux étages au-dessus d'un rez-de-chaussée, assez bizarrement construit sous le règne de Minh-Mạng. Ce bâtiment n'a aucun style : C'est un mélange de construction chinoise et de construction européenne qu'on a cherché à imiter en même temps ».

La Bibliothèque a été construite en 1825, d'après la *Géographie* de Duy-Tân. Đự́c Chaigneau quitta Hué le 15 novembre 1824 (4). A-t-il

(1) Tàng-Thơ-Lâu 藏書樓. Notice d'après la *Géographie* de Duy-Tân, Livre I, folio 36.

(2) Học-Hải-Trì 學海池.

(3) *Souvenirs de Hué*, p. 157.

(4) *Souvenirs de Hué*, p. 165.

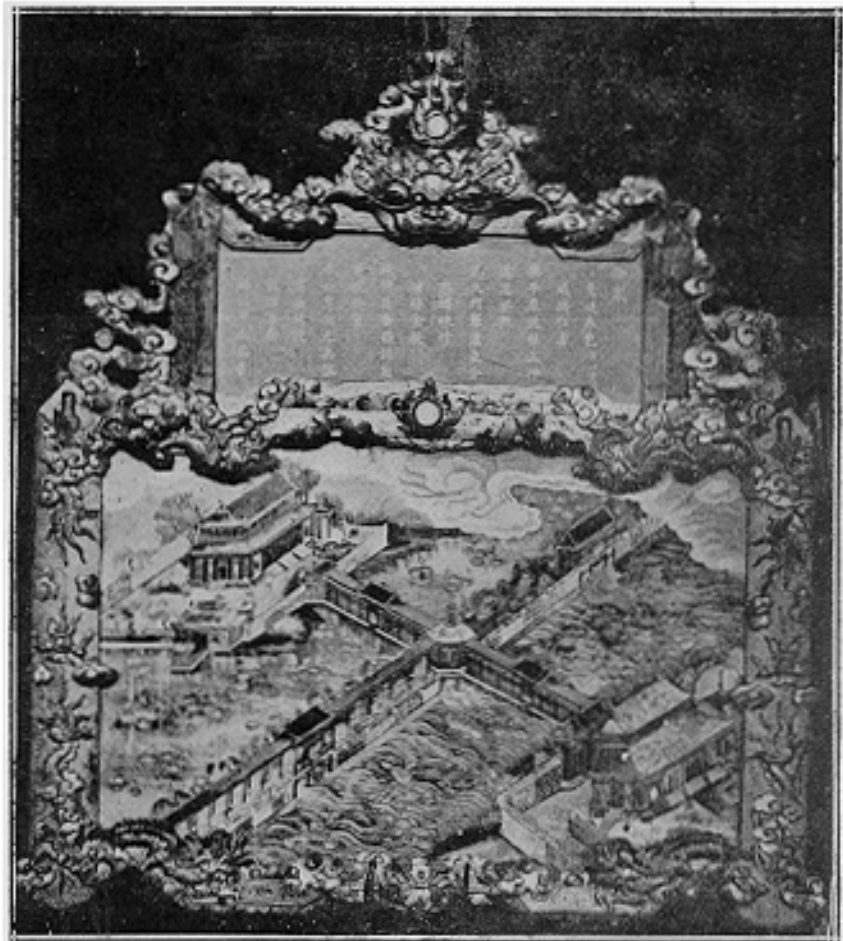


Planche LXVIII. — Autre peinture sur verre conservée au Cẩn -Chánh et représentant le Tịnh -Tâm.

vu lui-même la Bibliothèque, il ne le dit pas expressément, mais la description exacte qu'il donne du monument le laisse supposer. Dans ce cas, nous devrions conclure que ce n'est pas en 1825, mais au plus tard dans le courant de 1824 que fut construite la Bibliothèque (1).

Remarquons, en tout cas, que Đứơc Chaigneau, dans le plan qu'il nous a laissé de la ville de Hué, donne à la Bibliothèque un emplacement inexact, sur la rive gauche du Canal impérial, c'est-à-dire sur le côté-Nord. Cette erreur vient de ce que, dans ce plan, toute la partie Nord de la citadelle est faussée par le fait que Đứơc Chaigneau a placé le Mang-Cá non à l'angle Nord-Est, mais à l'angle Nord-Ouest de la citadelle : il fait, par suite de cette erreur, déboucher le Canal impérial dans le canal Nord de la citadelle, au lieu de le faire déboucher dans le canal de Đông-Ba (Est). Mais il aurait dû quand même placer la Bibliothèque sur la rive droite du canal. Donnons lui comme excuse qu'après un laps de temps de 35 années, ses souvenirs avaient dû quelque peu se brouiller.

La figure en tête de cette étude, œuvre de M. Tôn-Thất-Sa, représente la Bibliothèque des Archives s'élevant sur son îlot, au milieu de l'« Océan des Etudes » couvert de lotus en fleurs.



III. — LA POUDRIÈRE

Dans l'étang qui renferme la Bibliothèque des Archives, on voit un autre îlot, aujourd'hui nu. C'est là que s'élevait, jusqu'à ces derniers temps, la Poudrière (2). La *Géographie* de Duy-Tân, on l'a vu plus haut (3), nous assure que les deux greniers qui la constituaient, avaient été au début construit sur les deux îlots du lac Tĩnh-Tâm, puis transportés à l'endroit dont nous nous occupons actuellement, en 1838. Mais un fait certain, c'est que la mission Crawford les vit en 1822, comme nous le raconte Finlayson (4) :

« Après avoir cheminé plus d'un mille le long des murs, on nous mena visiter les greniers publics, qui consistent en un nombre consi-

(1) Elle a pu n'être inaugurée, ou définitivement achevée que dans les premiers mois de 1825.

(2) *Hoà được diêm tiêu khố* 火藥炤硝庫, « les greniers pour la poudre à feu et pour le salpêtre ».

(3) Livre I. folio 34.

(4) *Voyage du Bengal à Siam et la Cochinchine* (1821-1822), dans *Bibliothèque universelle des Voyages*. Paris 1825 p. 205

dérable de magasins solides et bien bâtis. On a donné à toute chose la plus grande attention ; c'est ainsi que les bâtiments qui renferment les poudres de l'Etat s'élèvent au milieu d'un vaste étang ».

Si l'on admet comme vraie la date de 1838 donnée par la *Géographie* de Duy-Tân pour le transfert de la Poudrière des îlots du lac **Tĩnh-Tâm** à l'emplacement actuel, il faut conclure que les bâtiments que vit Finlayson étaient encore situés, en 1822, dans l'enceinte actuelle du **Tĩnh-Tâm**. Mais c'est peu probable : en effet, en 1822, nous l'avons dit, les édifices du **Tĩnh-Tâm** existaient déjà ; or, Finlayson les aurait vus à côté de la Poudrière, et il n'en parle pas ; d'ailleurs, l'enclos du **Tĩnh-Tâm** n'était pas assez vaste pour renfermer à la fois et les palais de plaisance et les deux bâtiments de la Poudrière, si l'on fait attention surtout que la *Géographie* de Duy-Tân nous dit que ces deux bâtiments étaient construits sur les deux îlots du **Tĩnh-Tâm**, là même où s'élevaient les palais de plaisance. Par ailleurs, Finlayson nous assure que la Poudrière était bâtie au milieu « d'un vaste étang ». Cette expression s'applique fort bien à l'emplacement actuel, mais non au lac **Tĩnh-Tâm**, assez restreint.

Je crois donc que la Poudrière a été transférée à l'emplacement actuel non pas en 1838, mais avant 1822, lorsqu'on construisit les palais du **Tĩnh-Tâm**. **Minh-Mạng** dut faire quelques réparations aux bâtiments, comme il fit, semble-t-il, régulariser les bords de l'étang (1), et cette réfection à éclipsé la fondation.

D'après la *Géographie* de Duy-Tân, le nom de **Kỳ-Tể**, « ce qui a passé l'eau », qui désignait, semble-t-il, l'étang du **Tĩnh-Tâm** lorsque la Poudrière y était installée, s'appliquerait aussi (2) à la partie de l'étang où est l'emplacement actuel, c'est-à-dire la partie Sud ; la partie Nord de cet étang, qui entoure la Bibliothèque des Archives, portant, comme on l'a vu, le nom d' « Océan de l'Etude ».

La Planche LXVI nous donne deux plans de la Poudrière levés vers 1885. Dans le premier (I), la Bibliothèque et la Poudrière sont enfermés dans une même enceinte, et il n'y a, pour les deux, qu'une chaussée ouvrant sur le côté Sud. Il ne semble pas possible d'admettre que les deux édifices aient été ainsi réunis dans une même enceinte ; et ils ont dû, avoir toujours une voie d'accès séparée.

Le second plan (II) est plus conforme à l'état actuel : les deux bâtiments, construits sur deux îlots séparés, sont indépendants l'un de l'autre, et ils ont chacun leur voie d'accès distincte, la Bibliothèque

sur le côté Ouest, ou allée des Ministères, la Poudrière sur le côté Sud.

A cette époque, 1885, la Poudrière était constituée par deux bâtiments parallèles, et cette indication est conforme à celle que nous donne la Géographie de Duy-Tân pour l'époque de Gia-Long : il y avait un grenier pour la poudre, et un grenier pour le soufre et le salpêtre.

*
* *

IV. — LE JARDIN THƯỜNG-THANH

Le jardin « de la perpétuelle Verdure » (1) était situé tout à côté de l'étang de la Bibliothèque des Archives, immédiatement avant le pont de la Concession, à droite. En face, de l'autre côté de l'allée des Ministères, on voit encore Une des portes voûtées des anciens greniers royaux. Le terrain appartient au hameau de Phong-Dinh (2). Il était entouré d'un mur en maçonnerie, percé de quatre portes. L'intérieur du jardin était planté de diverses espèces d'arbres fruitiers. Au milieu s'élevait la salle « du Sentiment de la Concorde » (3).

Minh-Mạng avait établi ce jardin en 1836, la 17^e année de son règne. Voici comment son fils Thiệu-Trị, encore héritier présomptif, raconte l'inauguration :

« Au Nord-Est du jardin Thượng-Uyển (4), se trouve le jardin Thường-Thanh qui, par faveur exceptionnelle, nous a été donné à nous princes, fils de Sa Majesté, pour que nous puissions, à nos moments de loisir, nous livrer à des causeries familiales, après avoir assisté aux repas de l'Empereur et nous être informés de sa santé. La maison reçut de Sa Majesté le nom de Hoà-Cảm. Ces dons généreux sont dûs à la bienveillance de l'Empereur, à son amour paternel et aux bonnes intentions qu'il nourrit à notre égard. Aussi est-il impossible de trouver des termes qui puissent exprimer de manière suffisante la bonté de Sa Majesté.

(1) Thường-Thanh Viên 常青園. Notice d'après la *Géographie* de Duy-Tân, *Đại-Nam-hứt-thông-chí* livre I, folio 35.

(2) Phong-Dinh Phường 豐盈坊.

(3) Hoà-Cảm Đường 和感堂.

(4) La *Géographie* de Duy-Tân, livre I. folio 33, signale une porte Thượng-Uyển 上苑門 devant les bâtiments que renfermait le jardin Cơ-Hạ, 幾暇, lequel-était situé dans l'angle intérieur Nord-Est de l'enceinte du Palais.

« L'inauguration eut lieu le 1^{er} de ce mois, au milieu de la joie et de l'union complète de tous les princes. A cette occasion, je composai la poésie suivante, dans le but de fixer respectueusement le souvenir des bienfaits royaux. »

Suit la poésie, et Thiệu-Trị continue :

« A son arrivée au Thường-Thanh, les regards de l'Empereur notre père se portèrent sur les vers gravés sur la muraille. Il me félicita, et, pour me récompenser, écrivit une poésie et me fit plusieurs petits cadeaux. »

La poésie de Thiệu-Trị se trouve dans le *Recueil du palais Chi-Thiện* (1), qui renferme les poésies composées par ce prince alors qu'il n'était encore qu'héritier présomptif et habitait dans le palais Chi-Thiện (2). On peut lire celle de Minh-Mạng dans le Recueil des poésies de ce prince.

En souvenir de cette faveur insigne, Thiệu-Trị composa une inscription à l'éloge de son père, qu'il fit graver, la 19^e année de Minh-Mạng, 1838, en caractères d'argent incrustés dans une plaque de bronze de 1,25 sur 0,60 de hauteur. C'est le panneau qui orne la travée centrale du Tân-Thơ-Viện, la salle de réunion des Amis du Vieux Hué (3).

*
* *

V. — LE JARDIN THƯ-QUANG (4)

Ce jardin se trouvait sur la rive Sud du Canal impérial, à côté de l'Ecole professionnelle actuelle, en face de la porte d'entrée de la Jumenterie. Ce dernier service l'a converti en prairie pour ses chevaux. Son nom, « l'Expansion de la Clarté » (5), lui fut donné parce

(1) *Chi-Thiện Đường hội tập* 止善堂會集, vol. X.

(2) Ce palais Chi-Thiện était bâti dans le jardin Thường-Mậu 常茂, lequel se trouvait à côté des « Rizières réservées », Tích-Điền, sur côté Sud du terrain (*Đại-Nam nhứt thống chí*, livre I, pp. 34, 35).

(3) Sur ce panneau, voir : *Une inscription de Thiệu-Trị sur un panneau de bronze*, par A. Bonhomme et Ưng-Trình, dans B A V. H. 1915, pp. 203-209. On trouve dans cette étude la traduction de l'inscription et des deux pièces de poésie, celle de Thiệu-Trị et celle de Minh-Mạng.

(4) *Đại-Nam nhứt thống chí*, livre I, folio 34.

(5) Thư-Quang Viên 舒光園.

淨心夏興 第三景
淨湖夏興 第十景

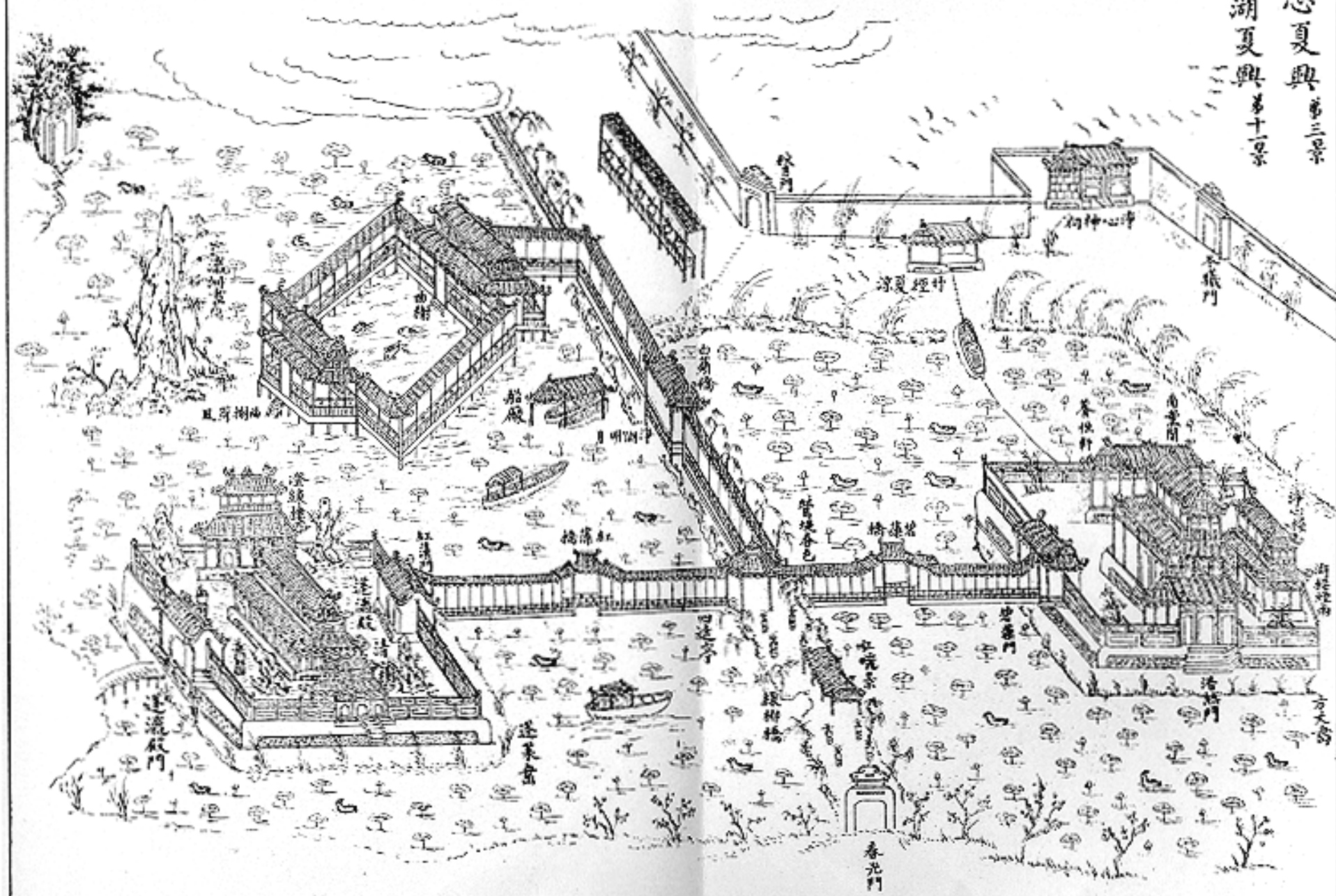


Planche LXIX. — Dessin annamite représentant les édifices du Tịnh - Tâm.

qu'il avait sa façade tournée vers l'Orient. Il fut établi la 17^e année de **Minh-Mạng**, 1836.

Au centre s'élevait le pavillon « de la Jouissance des belles choses » (1), qui était entouré de quatre bâtiments : à l'Est, le palais « de l'offrande des Parfums » (2) ; à l'Ouest, le kiosque de « la Présentation des Parfums » (3) ; au Sud, la galerie « des Parfums purs » (4) ; au Nord, la cour « des Parfums réunies » (5). Sur les quatre côtés, on creusa des fossés, avec des vannes en maçonnerie, qui permettaient aux eaux du Canal impérial d'y pénétrer. Sur les bords, on bâtit des terrasses décorées de fleurs et d'ornements, et des ponts étaient jetés sur ces fossés sur les quatre faces : ceux de l'Est et de l'Ouest, plus élevés, étaient couverts par une toiture ; ceux du Sud et du Nord étaient plats, et les planches étaient disposées de façons à permettre au besoin le passage des barques.

Lorsque l'aménagement fut achevé, **Minh-Mạng** conduisit sa mère, l'impératrice **Thuận-Thiên Cao Hoàng-Hậu**, au pavillon « de la Jouissance des belles choses », pour admirer les beautés des nouvelles constructions. La mention de cette visite se trouve dans le *Recueil des poésies* de l'empereur.

En 1838, les docteurs nouvellement reçus aux examens furent invités à un festin qui eut lieu dans ce jardin, et ce fut « le festin de la Jouissance des belles choses ». Après le repas, ils furent admis à contempler les fleurs du jardin. Ce fut un événement mémorable.

Dans les *Poésies sur les vingt sites remarquables de la merveilleuse Capitale* (6), publiées par **Thiệu-Trị** en 1843, une pièce de vers, intitulée : « Lumière printanière dans le parc de la Jouissance » (7), est consacrée au jardin **Thư-Quang**.

Peu après, ce prince, considérant que l'endroit était tout à côté de la résidence **Khánh-Ninh**, laquelle se trouvait en face, sur la rive Nord du Canal impérial, fit transporter tous les bâtiments, ainsi que les arbres et les fleurs, au jardin **Cơ-Hạ** (8), dans l'enceinte du Palais, et le jardin **Thư-Quang** fut abandonné.

(1) **Thường-Thắng Lâu** 賞勝樓.

(2) **Phụng-Phương Điện** 奉芳殿.

(3) **Tân-Phương Đình** 進芳亭.

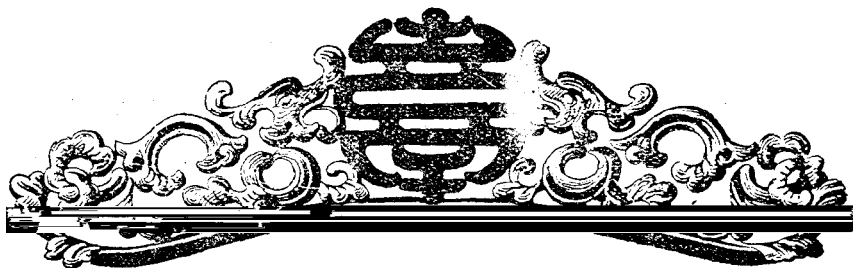
(4) **Trùng-Phương Hiên** 澄芳軒.

(5) **Hiệp-Phương Viên** 合芳院.

(6) *Thánh-chê thi thần kinh nhị thập cảnh* 聖製詩神京二十景.

(7) *Thư uyên xuân quang* 舒苑春光.

(8) **Cơ-Hạ Viên** 幾暇園.



LES CIMETIÈRES EUROPÉENS DE HUÉ

I. — Le cimetière des *Con-Trê* à Kim-Long (1)

Par H. COSSERAT.

Un de nos collègues, M. d'Elloy, aussitôt après la publication de mon travail intitulé : *La route mandarine de Tourane à Hué*, dans le *Bulletin des Amis du Vieux Hué* de janvier-mars 1920, me signala, dans une charmante lettre qu'il m'envoyait de Quảng-Ngãi, où il était alors Résident de France, qu'à la page 60, note 2 de mon travail, j'identifiais le M. D..., que rencontre Dutreuil de Rhins à Cao-Hai, avec M. Dauphy, que je signale, d'après M. le Marchant de Trigon (2), comme étant mort du choléra le 13 octobre 1875 à Hué. Or, cela ne pouvait être, me faisait judicieusement remarquer M. d'Elloy, puisque Dutreuil de Rhins, faisant le voyage que je rapporte en 1876, ne pouvait pas rencontrer M. Dauphy, mort un an auparavant.

Je remerciai vivement M. d'Elloy, d'avoir bien voulu me signaler cette petite erreur, et lui dis que j'allais m'occuper de la rectifier.

La nécessité de la vie, l'impérieuse tâche quotidienne à remplir, la difficulté de trouver des renseignements et surtout des documents certains sur cette époque pourtant pas encore bien éloignée de nous, ne m'ont pas permis de faire plutôt cette rectification.

(1) Communication lue à la séance du mercredi. 31 mai 1922.

(2) B. A. V. H., n° 4, octobre décembre 1917 : *Les Européens qui ont vu le vieux Hué : Nos devanciers immédiats*, par Le Marchant de Trigon, page 281.

Pour ces raisons, il m'a fallu jusqu'à ce jour pour réunir les éléments d'identification que je recherchais, et que j'ai le plaisir de présenter enfin aujourd'hui à nos collègues.

*
* * *

La première chose à vérifier, était de rechercher si réellement M. Dauphy était bien décédé en 1875, comme le signalait M. le Marchant de Trigon dans son travail de 1917.

Tout de suite je pensais au vénérable Mgr. Allys (1), à Hué. J'allai donc le trouver pour lui demander de tacher d'éclaircir cette question. Ce fut plus facile que je ne le pensais, car Mgr. Allys est servi par une mémoire si prodigieusement fidèle qu'elle lui permet de se souvenir, sans le secours d'aucune note, de tous les événements qui se sont passés à Hué, où il est depuis 45 ans déjà, même des moins importants en apparence.

A ma question simplement posée, s'il avait connu en 1876 un M. Dauphy, secrétaire de la Légation à Hué ; il me répondit, sans aucune hésitation, qu'il se rappelait parfaitement bien ce Français, qui était mort du choléra *en fin 1876*, et comme je lui demandais s'il ne pouvait pas faire erreur d'une année, et confondre 1876 avec 1875, il me répondit que c'était impossible, car n'étant arrivé lui-même à Hué que dans le courant du mois de mars 1876, il ne pourrait avoir connu M. Dauphy si celui-ci était mort avant son arrivée dans le pays.

Il se rappelait d'autant mieux cette mort que c'était le premier enterrement de Français auquel il assistait depuis son arrivée à Hué. Tous les membres de la Mission de Hué accompagnèrent, en effet, le corps jusqu'au cimetière de Kim-Long (2), où eut lieu l'inhumation.

Ces renseignements étaient nets, précis, et n'avaient pas besoin d'être appuyés par d'autres preuves.

Toutefois, j'ai préféré continuer mes recherches, et j'ai pu glaner quelques documents d'archives qui ont pleinement confirmé les souvenirs de Mgr. Allys, documents qu'il me fut possible de consulter grâce à la bienveillance habituelle de Monsieur le Résident Supérieur en Annam Pasquier, qui voulut bien m'y autoriser.

Ces documents sont une série de lettres échangées entre la Légation de France à Hué et le Gouvernement de la Cochinchine, au sujet

(1) Evêque de Phacusa. Vicaire apostolique de la Cochinchine septentrionale, en résidence à Hué.

(2) Nous verrons plus loin ce qu'il faut entendre par cimetière de Kim-Long, et où il est situé.

précisément des décès de MM. Dauphy et Nicault (1), morts du choléra, le premier le 13 octobre (2) et le deuxième le 16 octobre 1876.

Je vais reproduire ci-dessous des extraits de quelques unes de ces lettres, qui viendront confirmer d'une façon irréfutable les renseignements fournis de mémoire par Mgr. Allys, si tant est qu'ils en eussent besoin.

Lettre n° 218. — Arch. Résidence Supérieure, Hué.

Hué, le 30 Septembre 1876.

A Amiral Gouverneur de la Cochinchine à Saigon

Amiral,

« Le choléra continue à faire un assez grand nombre de victimes. Dans un village où est mort Monsieur Sohier (3), il y a eu cinquante cinq décès sur une population de 600 âmes ; il est mort six personnes en un jour autour de la Légation. Nous n'avons encore perdu personne ; le secrétaire de la Légation, M. Dauphy, a eu une légère attaque, mais qui s'est vite dissipée..... »

Comme on le voit, M. Dauphy avait eu une légère alerte, mais devait se croire complètement remis, puisqu'il n'hésitait pas, peu de jours après, à s'embarquer sur un sampan et à aller chasser jusqu'à Cao-Hai. Il rencontrait là le 8 octobre, Dutreuil de Rhins avec qui il revenait en sampan à Hué, où ils arrivaient le 9 octobre dans l'après-midi.

(1) De même que pour Dauphy, M. Le Marchant de Trigon, au sujet de Nicault (*loc. cit.*, p. 282). commet une double erreur de mois et d'année, en donnant comme date du décès, le 16 septembre 1875 ; c'est le 16 octobre 1876 qu'il faut lire, comme cela sera prouvé dans la suite.

(2) N'ayant trouvé dans mes recherches aucune date précise concernant la mort de M. Dauphy, je déduis qu'elle s'est produite, le 13 octobre, de ce fait qu'il était dû à la succession Dauphy 13 journées sur le mois d'octobre 1876. (Voir plus loin lettre n°283, à Commissaire aux Revues Curateur aux successions vacantes à Saigon).

(3) **Kê-Sen**. Chrétienté d'un millier de Chrétiens, au pied de la chaîne annamitique, à une vingtaine de kilomètres au Nord de **Đông-Hới**, province de **Quảng-Bình** (Annam). **Kê-Sen** est le nom de la chrétienté. Le village s'appelle **Phương-Thượng** et dépend du **huyện** de **Bồ Trạch**. Mgr. Sohier fut évêque de Hué et Vicaire apostolique de la Cochinchine septentrionale de 1851 à 1876, d'abord comme coadjuteur, puis comme chef de la Mission. Voir sa notice plus loin.

Lettre n° 230. — Arch. Résidence Supérieure Hué.

Hué, le 14 octobre 1876.

A Amiral, Gouverneur de la Cochinchine à Saigon.

Amiral.

Avis de décès de M. Dauphy..., demande de faire supporter par la caisse. les frais d'inhumation... Le montant des dépenses pour l'inhumation de M. Dauphy s'est élevé à 24 piastres pour achat de cercueil, location de barque et de porteurs. La Mission a voulu faire le service gratuitement, tous les missionnaires en ce moment réunis à Hué y assistaient, tous les Européens, capitaines et mécaniciens (1), les ouvriers chinois (2), et beaucoup d'annamites suivaient le convoi. Le Gouvernement annamite avait envoyé quelques soldats sans armes pour veiller au maintien du bon ordre. Cette triste cérémonie s'est aussi bien passée que possible...

Signé : RHEINART (3).

Lettre n° 233. — Arch. Résidence Supérieure Hué.

A Direction de l'Intérieur à Saigon.

Hué, le 14 octobre 1876.

Avis de décès de M. Dauphy. Demande de renseignements pour acte de décès, registre état civil... Demande d'un remplaçant.

Signé : RHEINART.

Ces trois lettres prouvent bien d'une façon indéniable que M. Dauphy est décédé en 1876 et non en 1875.

Au sujet de son enterrement, voici d'autres détails donnés par Dutreuil de Rhins, qui y a assisté, et qui viennent compléter ceux donnés par M. Rheinart dans sa lettre n° 230 citée plus haut. Cette citation prouvera de plus que c'est bien aussi M. Dauphy que Dutreuil

(1) Capitaines et mécaniciens français au service de l'Annam.

(2) A cette époque, les travaux de la nouvelle Légation étaient déjà commencés et de nombreux ouvriers chinois avaient été amenés de Saigon à Hué pour l'exécution de ces travaux.

(3) M. Rheinart, notre premier chargé d'affaires à Hué, y était arrivé le 16 juillet 1875.

de Rhins rencontra à Cao-Hai et avec qui il revint à Hué par voie d'eau (1).

« ... Hélas ! dans quel état trouvâmes-nous notre ami en revenant à la Légation ! Indisposé depuis notre retour à Hué, M. D... était au plus mal ; on pensait qu'il avait pris le choléra dans cette case où nous avions passé la nuit à Cao-hai, la fille de son propriétaire y étant morte deux jours avant notre passage.

« Le lendemain, en venant à la Légation, nous aperçûmes les embarcations de notre chargé d'affaires se dirigeant vers la mission catholique, et un secret pressentiment nous serra le cœur quand nous vîmes que le pavillon de la Légation était amené. M. D... était mort. Nous courûmes à Kim-long et arrivâmes au moment où le cercueil entra à l'église. Après la messe, nous accompagnâmes tous au cimetière la première victime, faite par le choléra dans nos rangs si peu pressés. La cérémonie était profondément triste.

« Un souffle empoisonné courait sous les bosquets délicieux que nous traversons, et cette nature débordant de vie semblait insulter à notre chagrin. Tandis qu'une vingtaine de petites filles annamites, toutes vêtues de blanc, faisaient entendre les accents d'une mélodie douce et expressive, rangés autour de la tombe de M. D... nous lui faisons nos derniers adieux. Qui de nous, même parmi ceux qui l'ont moins connu, n'a pas regretté ce bon camarade, cette excellente nature, ce charmant garçon plein d'entrain, de gaieté et de jeunesse (2) !

« Les circonstances qui avaient précédé sa mort augmentaient encore mes regrets ; je me reprochais d'avoir passé la nuit dans cette case de Cao-hai, au lieu de partir pour Hué, le soir même, comme si cela n'eût dépendu que de moi. Mais il fallait bien s'arracher à ces douloureuses pensées, et je le fis avec, toute la résolution de l'homme qui lutte, et sait qu'ici-bas la vie n'est qu'une lutte perpétuelle. »

Une page plus loin, Dutreuil de Rhins ajoute (3) ;

« ... Le choléra continue à faire de nombreuses victimes.

« Presque tous mes compagnons d'exil sont malades. Il est vrai que plusieurs ont contracté en Basse-Cochinchine le germe de ces maladies. Combien d'entre nous échapperont au fléau ? Entre la

(1) *Le royaume d'Annam et les Annamites*, par Dutreuil de Rhins, pp. 176-177.

(2) Né le 21 mai 1842. (Cf. *Le Marchant de Trigon*, *loc. cit.*, page 281), M. Dauphy était dont âgé de 34 ans.

(3) *Ibid.*, page 178.

Légation, la Mission et les officiers de Tŭ-Dŭc (1), nous étions ici vingt Français, et à trois jours d'intervalle, deux ont succombé ».

La deuxième victime de cette épidémie de choléra à laquelle Dutreuil de Rhins fait allusion, dont le décès eut lieu trois jours après celui de M. Dauphy, est le garde-meubles de la Légation, Nicault, qui fut enlevé par la maladie le 16 octobre 1876.

Voici la lettre que notre chargé d'affaires écrivait à Saigon, le 19 octobre 1876, au sujet de cette mort.

Lettre n° 239. — Arch. Résidence Supérieure Hué.

A Monsieur le Chef du Service Administratif.

Hué, le 19 octobre 1876.

« ... Le garde-meubles de la Légation, nommé Nicault, est décédé le 16 de ce mois à 3 heures du matin. Il lui est dû 16 jours de solde. Cet employé n'avait aucun parent, il a déclaré avant sa mort qu'il entendait laisser tout son avoir à son collègue le jardinier Fleury. Cette déclaration n'est que verbale, mais faite devant témoins » (Nicault était un enfant trouvé). »

Signé : RHEINART.

et la lettre qu'il envoyait deux jours après au Gouverneur de la Cochinchine.

Lettre n° 241. — Arch. Résidence Supérieure Hué.

à Monsieur le Gouverneur de la Cochinchine.

Hué, le 21 octobre 1876.

Amiral.

« La Légation a encore été éprouvée par l'épidémie. Notre garde-meubles, nommé Nicault, a succombé le 16 à une attaque de choléra qui l'a enlevé en quelques heures... Il a été inhumé, comme le secrétaire, dans le cimetière de la Mission ; tout le clergé a assisté à ses funérailles. »

Signé : RHEINART.

(1) On sait que ces officiers étaient des officiers de ma(...)e qui avaient été mis à la disposition de Tŭ-Dŭc, pour commander les cinq navires à vapeur que la France lui avait donnés en exécution des art. 3 et 4 du traité de 1874. Dutreuil de Rhins était un de ces officiers.

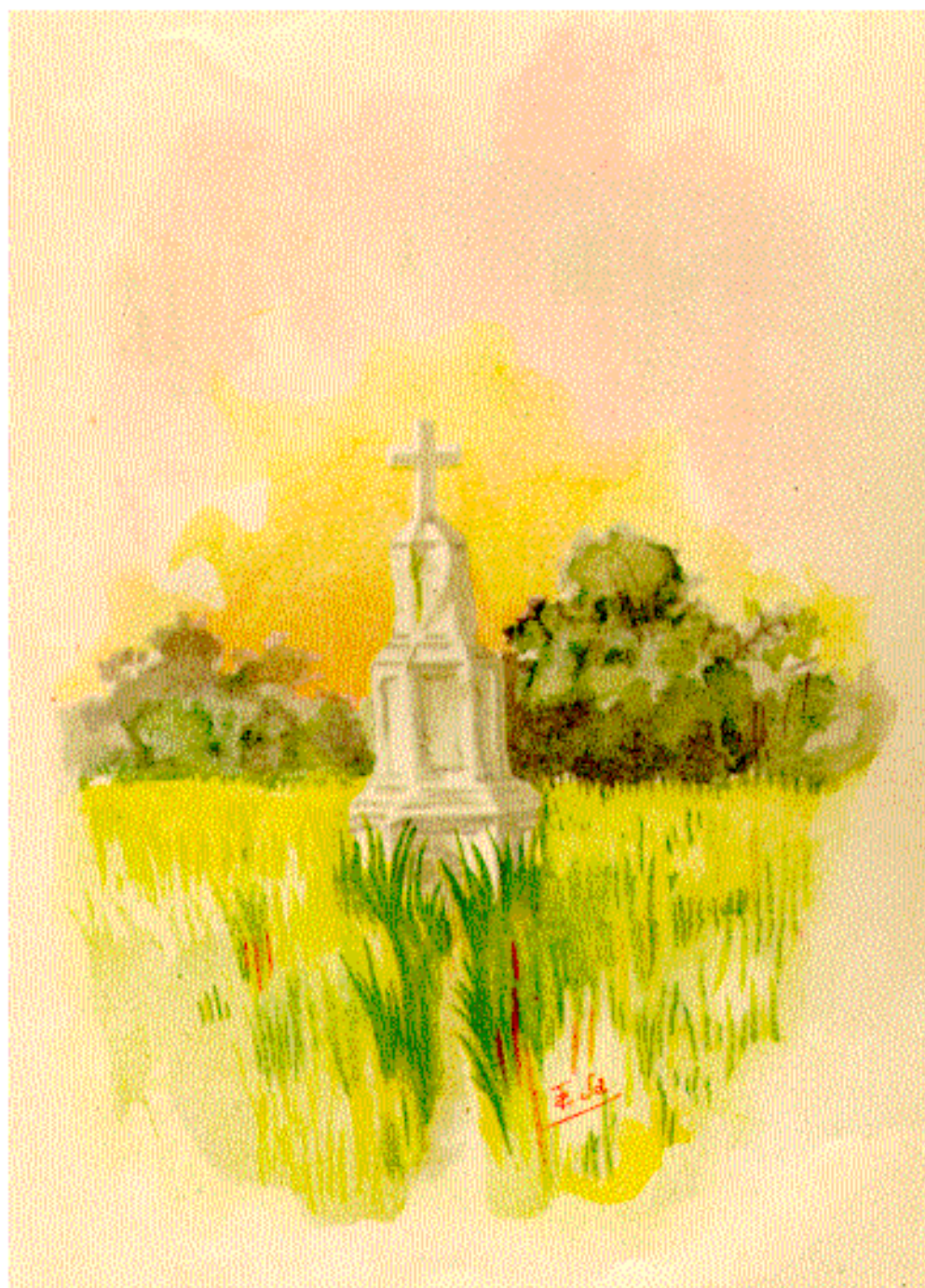


Planche LXXI. — Croix du cimetière des Con -Trè, à Kim -Long
(Aquarelle de M. Tòn -Thát -Sa).

Enfin, le 13 décembre 1876, une lettre de M. Rheinart au Commissaire aux Revues, à Saigon, au sujet des successions Dauphy et Nicault, donne un certain nombre de détails qui me paraissent suffisamment intéressants pour être reproduits ici.

Lettre n° 283. — Arch. Résidence Supérieure Hué.

A Monsieur le Commissaire aux Revues Curateur aux successions vacantes à Saigon.

Hué, le 13 décembre 1876.

« J'ai l'honneur de vous expédier par *l'Antilope* (1) ceux des effets des sieurs Nicault et Dauphy qui n'ont pu être vendus à Hué. Je joins à cette lettre l'inventaire des objets qui appartenaient à chacune des deux successions, ainsi qu'un état indiquant quels sont ceux qui ont été vendus à Hué, ainsi que le pris de vente. Je joins également à ma lettre une attestation établissant que le sieur Nicault, qui n'a aucun parent connu (il est enfant trouvé), a déclaré avant sa mort vouloir laisser tout son bien à son camarade le jardinier de la Légation nommé Fleury.

« J'ai remis à M. le Commandant de l'Antilope l'avoir en argent des deux successions, savoir :

pour la succession Dauphy. . . .	99\$00	9fr.20
Nicault. . . .	48\$00	

à la première il est dû 13 journées de solde et 16 journées à la deuxième.

« Les frais d'inhumation, comprenant achat de bières (c'est de beaucoup la plus forte dépense), location de coolies, de barques, ont été payés par les successions ; si ces dépenses sont à la charge de l'Etat, il y aurait lieu d'en réintégrer le montant aux ayants-droit. Les frais d'inhumation pour le sieur Dauphy se sont élevés à 21 piastres 4fr.50 et pour le sieur Nicault à 17 piastres.

« Les extraits d'actes de décès ont été envoyés à la Direction de l'Intérieur. »

Signé : RHEINART.

Je signalerai, pour terminer, un troisième décès dû également au choléra, qui se produisit dans le courant de l'année 1877 ; c'est celui d'un nommé Burguez, aussi concierge garde-meubles de la Légation et successeur de Nicault (2), qui mourut le 20 avril 1877.

(1) *L'Antilope* était un aviso à vapeur qui reliait à cette époque Hué à Saigon par des voyages plus ou moins réguliers selon les saisons.

B. A. V. H le Marchant de Trigon. *loc. cit.* page 282.

Voici la lettre du chargé d'affaires au Gouverneur de la Cochinchine, annonçant ce décès :

Lettre n°65. — Arch. Résidence Supérieure Hué.

A Monsieur le Contre-Amiral Gouverneur Commandant en Chef.

Hué, le 20 avril 1877.

« J'ai l'honneur de vous informer que le personnel de la Légation vient d'être de nouveau frappé par le choléra.

« Le sieur Burguez, garde-meubles, est mort aujourd'hui à midi 20. La maladie s'était déclarée cette nuit à onze heures. Les frais d'inhumation comprenant l'achat d'une bière, location de coolies, de barques, soit 21\$00 3fr.21 ont été payés sur les fonds d'avances, In succession n'ayant pas les moyens d'en supporter les frais. »

Signé : PHILASTRE.

Cette fin de lettre est bien édifiante et montre, de même qu'on a pu le remarquer par le peu d'importance des successions Dauphy et Nicault (lettre n° 283) combien la situation des Français en Annam à cette époque était loin d'être brillanté : Elle ne nous dit pas où à été inhumé Burguez, mais il faut admettre logiquement qu'il le fut auprès des deux premières victimes du choléra, c'est-à-dire dans le cimetière de Kim-Long.



Dauphy, Nicault et Burguez ne furent pas les seules victimes françaises de cette fameuse épidémie de choléra de 1876. En effet, une lettre n° 54 de M. Rheinart, notre chargé d'affaires à Hué, adressée au Gouverneur à Saigon et datée du 12 septembre 1879, rappelle qu'en « 1876, l'équipage de *l'Antilope* a été atteint du choléra après un séjour à Thuận-An; deux officiers. et quelques hommes en sont morts. On a dû envoyer le navire croiser au large pendant quelques jours pour se désinfecter avant le retour à Saigon...». Toutefois il y a tout lieu de penser que ces victimes n'ont pas été inhumées au cimetière de Kim-Long. En effet, si leur décès a eu lieu à Thuận-An, les inhumations ont été certainement faites dans les dunes de sable de cet endroit ; si au contraire les décès se sont produits en cours de route, les corps ont été immergés, selon les règles en vigueur dans la marine.

En ce qui concerne les Annamites, ils furent tout particulièrement éprouvés par cette terrible épidémie. M. Rheinart, dans une lettre à

l'Amiral Gouverneur à Saigon, datée de Hué le 7 octobre 1876, dit ;
« Après avoir de nouveau sévi avec intensité, le choléra parait prêt à disparaître. Il q fait d'assez grands ravages : il y a eu dans la citadelle jusqu'à 20 décès par joui ; nous avons vu passer jusqu'à 5 ou 6 enterrements par jour devant le *Sứ-Quán* (1). Il fait ses ravages en ce moment du côté de Tourane ; sa marche semble être du N. O. au S. E. De Hanoi, il a gagné le *Nghệ-An*, puis Hué, maintenant il est à Tourane. Il est à craindre qu'il ne se fasse sentir bientôt vers Saigon, quoique la bonne saison approche... »



Toutes les circonstances et les dates du décès de nos compatriotes enfin établies d'une façon indiscutable, il m'a paru intéressant de rechercher ce qu'étaient devenues leurs tombes, et, pour cela, j'eus recours à l'érudit R. P. Roux, directeur du Grand Séminaire de Kim-Long, dépendant de la Mission de Hué, et à qui on ne s'adresse jamais en vain pour tout ce qui concerne le passé de Hué.

Le résultat de ses recherches fut qu'il existe bien dans le cimetière de Kim-Long trois tombes « ... qui furent construites, m'écrivit le P. Roux, dans une lettre datée du 26 novembre 1420, en briques et chaux. Elles sont actuellement dans un état de délabrement complet : il reste seulement encore quelques briques reliées par un peu de mortier ; le plus grand nombre a été dérobé ; on ne voit aucun vestige de croix ou d'inscription. Les gens du village disent que ce sont là les tombeaux de trois Européens dont l'un était un *quan-hai*, et qu'ils datent du temps de Mgr. Sohier (mort le 3 septembre 1876) (2).

(1) Ancien bâtiment où le Gouvernement annamite logeait les ambassadeurs étrangers pendant leur séjour à Hué, et où fut installée la Légation française pendant tout le temps que dura la construction de la Légation actuelle. Il était situé à peu près à l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le pavillon des officiers d'Infanterie coloniale de la caserne dite de la Légation. Cf. B. A. V. H. n° 1, 1915 *Historique de l'Ecole des Hậu-Bồ* de Hué, par *guyễn-Đinh-Hoè* ; et *Les Européens qui ont vu le vieux Hué* : Brossard de C(...)bigny, par L. Cadière, *ibid.* 1916, pp. 341-363.

(2) Sohier, Joseph, Hyacinthe, naquit à Désertines (Mayenne) le 22 septembre 1818. Il partit pour la Cochinchine le 21 décembre 1842... Il fut nommé, en 1851, évêque de Gadare et coadjuteur de Mgr. Pellerin, et sacré à *Đi-Loan*, le 17 août 1851.

De 1857 jusqu'en 1862, époque du traité de paix entre la France et l'Annam, il mena une vie errante par suite de la persécution.

Le 13 septembre 1862, à la mort de Mgr. Pellerin, il devint vicaire

« L'une de ces trois tombes est-elle la tombe de M. Dauphy ? Impossible de le savoir : les inscriptions (s'il y en a jamais eu) ont disparu, et les registres de la chrétienté de Kim-Long commencent vers 1890 seulement... »

Il ne me paraît pas qu'il puisse exister aucun doute à ce sujet : les trois tombes signalées au R. P. Roux par la tradition annamite comme contenant des Européens, ne peuvent être que celles de nos compatriotes Dauphy. Nicault et Burguez. Il n'y a pas lieu d'attacher aucune

apostolique de la Cochinchine septentrionale. En 1863, l'Amiral Bonnard et le Colonel Palanca étant venus à Hué pour la ratification du traité conclu l'année précédente, il en profita pour faire accepter sa présence et celle de ses prêtres par les mandarins.

L'année suivante, il vint en France afin de préparer l'installation d'un collège que semblait désirer le roi **Tự-Đức** ; mais ce projet n'eut pas de suite. De retour dans sa mission, il fit élever, près de sa résidence, à Kim-Long, une église qui fut inaugurée en 1867.

Lors de l'expédition au Tonkin de Francis Garnier, et après la mort de celui-ci, **Tự-Đức** eut recours à ses bons offices ; sur la demande du roi l'évêque partit pour Hanoi où il étudia, de concert avec Mgr. Pugnier meilleures conditions du traité qui aurait pu être conclu entre la France et l'Annam.

L'arrivée et les ordres de M. Philastre arrêterent son action.

En 1874, il fut nommé Chevalier de la Légion d'honneur pour services rendus à la France. **Tự-Đức** l'avait décoré en 1868. Quand fut signé le traité du 15 mars 1874, qui admettait la liberté du catholicisme en Annam, l'évêque s'efforça d'en obtenir la publication ; il y parvint en octobre 1875.

En juin 1876, quoique épuisé, il voulut faire la visite du **Quảng-Binh**. Terrasse par la souffrance deux mois plus tard, à **Kê-Sen**, la chrétienté qui lui avait souvent et longtemps donné asile aux plus mauvais jours de la persécution, il s'y éteignit le 3 septembre suivant, et fut enterré dans l'église.

Doux, prudent et conciliant, il fit constamment preuve de tact et d'habileté ; il réussit à relever les ruines causées par la persécution et il servit les intérêts de la France sans tourner **Tự-Đức** contre lui. Une rue de Saigon porte son nom.

(Extrait du *Mémorial de la Société des Missions Etrangères*, Par A. Launay. Tome II, pp. 583-584. Paris, Séminaire des Missions Etrangères, 1916).

Ce que rapporte le *Mémorial* touchant le caractère de Mgr. Sohier, est pleinement confirmé par M. Rheinart, notre chargé d'affaires à Hué, qui, dans sa lettre n° 205 du 19 septembre 1876 au Contre-Amiral Gouverneur de la Cochinchine écrit :

« Il (Mgr. Sohier) avait manifeste avant sa mort la volonté d'être inhumé à **Kê-Sen**, ne voulant pas que quelque difficulté pût s'élever à cause de sa personne en le transportant à Hué Sa mort est une grande perte pour sa mission et pour nous-mêmes.

« Mgr Sohier était extrêmement conciliant ; il était heureux de profiter de la liberté que lui accordait le traité, mais jamais, il n'avait songé à s'appuyer sur nous plus qu'il ne le devait faire... »

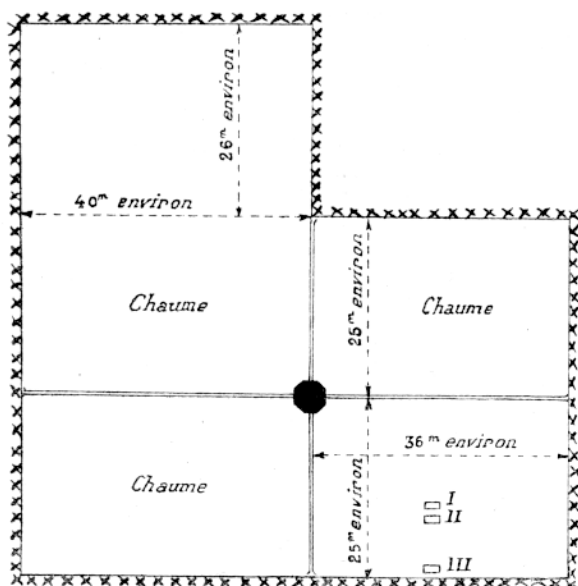
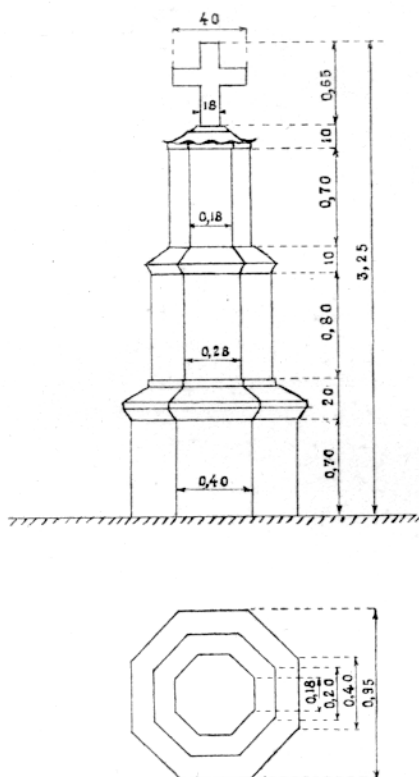


Planche LXXII. — Plan du cimetière des *Con -Tre*, à
Kim -Long, et de la croix du cimetière. —
I, II, III, Tombes de Dauphy, Nicault et Burguez.

importance, au fait que les indigènes interrogés par le P. Roux disent que l'un des trois Européens était un *quan-hai* (littéralement : chef à deux galons), car, bien que civil et par suite ne portant pas de galons, il peut très bien se faire qu'à cause de la haute situation qu'il occupait à la Légation de Hué, puisque, comme secrétaire de la Légation, il venait immédiatement après notre chargé d'affaires, M. Dauphy fut appelé par les Annamites : Ông *Quan-hai*, « Monsieur le chef à deux galons ». Des cas semblables se présentaient couramment au début de notre occupation. Dans le même ordre d'idées, je me rappelle qu'il y a quelques années à peine, on pouvait encore entendre dans notre bonne ville de Hué, les coolies pousse-pousse appeler indistinctement tous les civils. « cap'tain ! cap'tain ».

De même, il n'y a pas lieu non plus de faire état de l'époque qu'ils donnent — mort de Mgr. Sohier, 3 septembre 1876, — différant d'un mois à peine de la date réelle du décès de Dauphy et de Nicault, morts respectivement, comme on l'a vu plus haut, Dauphy le 13 octobre 1876 et Nicault le 16 octobre 1876, et qui ont dû être inhumés vraisemblablement les 14 et 17 octobre 1876.

Parlant de mémoire, ces indigènes peuvent très bien s'être trompés d'un mois, défaillance de mémoire qui n'a rien d'étonnant, vu le long temps écoulé depuis que ces événements se sont passés.

Enfin, une autre preuve qui vient encore à l'appui de cette thèse, que ce sont bien nos compatriotes, morts en 1876-1877, qui sont enterrés dans ce cimetière de Kim-Long, c'est que ni la tradition, ni les documents, ni les souvenirs des personnes qui vivaient à Hué en ces années là, ne peuvent laisser même supposer que d'autres Français soient morts à cette époque à Hué.

On peut donc conclure en toute sûreté que ces trois tombes d'Européens existant dans le vieux cimetière de Kim-Long, sont bien les tombes où reposent nos trois compatriotes Dauphy, Nicault et Burguez.

* * *

Bien que je n'ai retrouvé dans le cimetière de Kim-Long que l'emplacement de trois tombes d'Européens, une lettre de M. Rheinart, notre chargé d'affaires à Hué, au Gouverneur à Saigon, et datée du 27 septembre 1881, permet d'affirmer d'une façon certaine que ce vieux cimetière de Kim-Long contient encore les corps de deux autres de nos compatriotes, simples matelots à bord de l'avis *l'Antilope* et noyés accidentellement en rade de Thuận-An en 1881.

La lettre de M. Rheinart porte le n°31 du registre de correspondance de l'année 1881 (1), et est ainsi conçue :

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'état de divers frais occasionnés par la recherche et par l'inhumation des corps des deux matelots de *l'Antilope* qui se sont noyés à Thuận-An le 11 de ce mois.

« Je n'ai porté aucune indication de chapitre, ne sachant à quel service cette dépense doit être imputée. Comme il fallait la solder de suite, nous avons fait pour cela les avances nécessaires.

« Je joins à l'état deux notes détaillées des dépenses faites et indiquant les endroits où les corps ont été retrouvés. Ils ont été inhumés au cimetière de la mission à Kim-long, grâce aux soins de M. Idatte. (2) et à la complaisance des missionnaires qui ont célébré un service mortuaire pour chacun des deux matelots. »

Signé : RHEINART.

Cette lettre est, ainsi qu'on s'en rend très bien compte, trop précise pour qu'il puisse y avoir un doute quelconque au sujet de l'inhumation des deux matelots de *l'Antilope* dans le cimetière de Kim-Long, seul lieu d'ailleurs où l'on pouvait enterrer nos morts, puisqu'aucun autre cimetière n'existait encore à cette époque. Toutefois, malgré mes recherches, je n'ai pu malheureusement retrouver le nom des deux matelots, ni aucun indice permettant de situer l'endroit précis de ces deux tombes. Je suppose que, contrairement à ce qui avait été fait pour Dauphy, Nicault et Burguez, aucun monument en maçonnerie, si simple fût-il, n'a été élevé, et de ce fait, l'emplacement a disparu petit à petit, noyé sous les hautes herbes.

Au point de vue documentaire, et aussi comme preuve venant encore s'ajouter aux précisions déjà données par la lettre n°31 de M. Rheinart, il m'a paru intéressant de reproduire ci-dessous, dans leur texte intégral, deux états de renseignements concernant la mort des deux matelots de *l'Antilope*, que j'ai extraits aussi du même registre de correspondance où se trouvait la lettre n°31 citée plus haut.

1° Renseignements fournis sur la découverte d'un matelot de *l'Antilope* noyé.

« Le matelot noyé, dont l'annamite Trần-Văn-Sửu et ses trois autres compatriotes habitant le hameau de Phong-Phu du village de Thái-Đuong-Hạ, ont découvert le mardi 13 décembre à 7 h. ½ du matin,

(1) Arch. Résidence Supérieure à Hué.

(2) Secrétaire de la Légation à cette époque.

le cadavre flotté à une distance éloignée de la rive de 300 mètres et à la hauteur du **Cửa-Lấp**, petite embouchure située au Nord du port de **Thuận-An** à une distance de 8 kil. environ, est d'une taille haute de 1 m. 60 ; d'un visage assez beau et rond, d'une barbe longue de un centimètre, d'une chevelure châtaigne (sic) et longue de 4 centimètres et vêtu d'une flanelle blanche rayée en vert et d'un pantalon blanc.

« Dépenses pour sa sépulture et son enterrement.

	Ligatures	
Achat d'un cercueil	40	00
Achat de l'étoffe.	10	00
Achat du rotin	0	20
Location des coolies pour déposer son cadavre dans le cercueil	6	00
Location d'une barque pour transporter la bière à la Légation	5	00
Location d'une autre barque pour transporter le personnel qui accompagne le défunt à la Légation .	3	00
Gratification accordée à Trần-Văn-Sửu et ses 3 compagnons qui ont découvert le cadavre	75	00
Gratification accordée au <i>dội</i> et aux 2 soldats désignés par le Directeur du port de Thuận-An pour conduire le défunt à la Légation	30	00
Gratification accordée aux 2 notables du village de Thái-Đương-Hạ qui ont pris soin à la sépulture du mort	30	00
Gratification accordée à un planton et à un <i>caĩ</i> envoyés à la recherche du cadavre	15	00
Location de 15 coolies pour transporter la bière à la mission de Kim-Long et au cimetière	17	00
Location de 2 brancards et des cordes pour le transport de la bière	1	00
Location d'une barque pour conduire la bière à la Mission	5	00
Total	237	20

Huế, le 14 décembre 1881.

2° Renseignements sur la découverte du cadavre du 2° matelot de *l'Antilope* mort noyé.

« Par les soins du Directeur du Port de **Thuận-An**, deux *caĩs*, nommés **Huỳnh-Văn-Tí** et **Trần-Văn-Nam**, envoyés à la recherche du cadavre du deuxième matelot de *l'Antilope*, mort noyé dans la journée

du 11 décembre, le découvrirent le mercredi 14 du même mois, à 3 heures de l'après midi, à la hauteur de Lãnh-Thủy-Xã, village situé sur la limite de Quảng-Trị à une distance de 50 kil. environ au Nord de Thuận-An.

« Ayant trouvé le corps du mort à une distance éloignée du rivage de 60 mètres, ces deux *cais* se rendirent immédiatement au hameau Lưu-Đầu-Phường où ils chargèrent les notables de le recueillir et de pourvoir à l'ensevelissement. La taille de ce matelot est haute de 1 m. 60 à 62 ; il est blanc ; sa barbe est ras ; son visage est rond ; ses cheveux sont noirs et longs de 25 millimètres environ ; il était vêtu d'une flanelle blanche rayée en vert et d'un pantalon blanc dont un côté est déchiré ; sa jambe droite est tatouée d'un dessin d'homme portant un étendard. »

Suit alors le détail des dépenses à peu près semblables à celles du premier matelot ; entre autres détails :

Location de 17 coolies pour conduire le cercueil à la Mission et au cimetière et location des brancards et cordes, 30 ligatures.

Tout cela forme un total de 156 ligatures.

Huế, le 17 décembre 1881.

Comme on le voit ces renseignements précisent d'une façon indiscutable le lieu où ces deux matelots ont été inhumés.



Au sujet de ce cimetière de Kim-Long, le P. Roux me donne aussi dans sa lettre des détails qui, je crois, intéresseront nos collègues : « Le cimetière de Kim-Long n'offre, en dehors de ces trois tombes Européennes, rien de particulier. C'est un petit champ envahi par la *tranh* (1) et plein de tombeaux annamites. On y enterre encore aujourd'hui, mais seulement les pupilles de la Sainte-Enfance, ceux qu'on appelle vulgairement les *con-trẻ* (2). Aussi l'appellation de cimetière de Kim-Long est-elle impropre, parce qu'il a toujours été réservé aux *con-trẻ* ; les autres personnes de la chrétienté sont enterrées ailleurs.

« Pour comprendre le motif de cette réserve, quelques mots d'explications sont nécessaires. Avant 1885, l'évêché de Huế était à Kim-Long, sur le chemin qui va du presbytère actuel à l'église.

(1) *Tranh*, herbe à paillottes.

(2) *Con-trẻ* ; c'est-à-dire : les enfants ; par extension : les pupilles.

Planche LXXIII. — Carte du village de Kim -Long et des environs (d'après la carte, feuille n° 31, du Service Géographique, au 1 : 25.000).
 — I. Ancien cimetière des Con -Trẻ ;
 — II. Tombes de Dauphy, Micault et Burguez ; — III. Cimetière actuel des Con -Trẻ ; — IV. Bac de Kê -Vạn ; — V. Eglise de la paroisse de Kim -Long.



« L'établissement de la Sainte-Enfance était à côté. Par derrière était un terrain où l'on établissait les *con-trê* quand ils étaient en âge de se marier. C'est ainsi que ce terrain s'est peuplé peu à peu et qu'il porte aujourd'hui le nom de « *Quartier des Pupilles de la Sainte-Enfance* » (*XómCon-Trê*). Tout ce coin là étant habité par des *con-trê*, le Père Dangelzer (venu à Hué en 1863 et mort en 1904), provicaire de la mission et chargé de la paroisse de Kim-Long, acheta (je ne sais en quelle année) le petit carré de terre où l'on voit les vestiges des trois tombes européennes, pour en faire le cimetière particulier de ces *con-trê*. »

J'ai trouvé dans l'ouvrage du Général X^{xxx} : *L'Annam du 5 juillet 1885 au 4 avril 1886*, page 5, une carte à petite échelle intitulée « Rivière de Hué », sans date et sans nom d'auteur, sur laquelle l'emplacement du cimetière de Kim-Long est marqué, ainsi qu'on pourra s'en rendre compte par la Planche LXX ci-jointe, qui est un agrandissement de la carte en question. Je l'ai soumis au P. Roux qui m'a confirmé que c'était bien l'endroit où est situé le cimetière des *Con-Trê*. Pour lui, le chemin le plus pratique pour s'y rendre, est de sortir de la citadelle par la porte Nam-Tây, vulgairement appelée *Cửa-Hũu* et connue par les Européens sous le nom de Mirador 4 (Voir Planche LXXIII). De là, on franchit la voie ferrée, qui va de Hué à *Quảng-Trị* et on traverse de suite le canal Ouest, qui est parallèle à la voie ferrée, au bac dit de *Kẻ-Vạn*. Le bac passé, on suit pendant quatre ou cinq minutes la route qui aboutit perpendiculairement au bac et on arrive devant le presbytère de Kim-Long qui est à droite, tandis que l'église se trouve à gauche (1) ; là, le premier indigène venu vous indiquera

(1) L'église à laquelle fait allusion le R. P. Roux est actuellement une simple paillotte élevée tout à côté des ruines de l'ancienne église qui doit être complètement reconstruite.

Cette église, d'après des renseignements qui m'ont été fournis par le P. Roux, fut élevée en 1867 par Mgr. Sohier. Ce sont deux résidences de princes. (appelées : *toà*) qu'on a jointes ensemble et qui ont constitué la charpente, c'est-à-dire les colonnes et la toiture de l'église, les murs ayant été faits en maçonnerie de briques. La façade, aussi en maçonnerie, fut construite vers 1885 1886 par le P. **Tuyên**, prêtre indigène

Dans cette église il y a trois tombeaux :

1^o celui du Père Cros (1840-1870).

2^o celui du Père Blancheton (1861-1897).

3^o celui du Père Dangelzer (1839-1904).

Il y en avait autrefois un quatrième, celui du Père Renault (1839-1898 ; mais ses restes ont été transportés, il y a quelques années, dans le cimetière du Grand Séminaire à **Phú-Xuân** (Les trois tombes qui restaient viennent d'être, après la démolition de l'église, transportées au même cimetière de **Phú-Xuân**).

l'emplacement exact du cimetière qui se trouve un peu plus loin, à droite, à environ cinq cents pas du presbytère.

J'ai visité moi-même l'an dernier, par une belle après-midi douce et ensoleillée du mois de décembre, ce champ de repos.

J'en ai trouvé facilement l'emplacement, en suivant les indications données ci-dessus. Après avoir traversé un jardin particulier, assez touffu, rempli d'aréquier et d'arbres fruitiers divers, comme tous les jardins annamites en possèdent, on débouche tout à coup sur un assez vaste emplacement rempli de lumière, complètement couvert de *tranh* et entouré d'une ceinture de hauts bambous et autres plantes vivaces qui constituent généralement les haies de notre région. C'est le cimetière des *Con-Tré*.

Droit devant soi, à peu près exactement au milieu de l'espace découvert constituait le cimetière, s'élève un monument octogonal en maçonnerie de briques et mortier, de 3 m. 25 de hauteur totale, constitué par trois assises d'inégale hauteur, superposées l'une sur l'autre et surmontées d'une croix aussi en maçonnerie (Voir Planches LXXI et LXXII).

Le terrain s'est affaissé sous le monument et celui-ci penche quelque peu sur la gauche.

Les trois tombes sont situées sur la partie droite du terrain quand on fait face au monument, aux emplacements marqués I, II, III sur le plan de la Planche LXXII. Les tombes I et II, qui sont certainement celles de Dauphy et de Nicault, décédés à trois jours d'intervalle, sont à côté l'une de l'autre. Quant à la tombe III, qui ne peut être que celle de Burguez, elle est un peu plus éloignée et touche presque la bordure de hauts bambous qui sert de limite au terrain du cimetière. Complètement cachée par les hautes herbes qui constituent toute la végétation du terrain, on ne peut en distinguer l'emplacement si on ne le connaît pas.

Par le beau soleil de cette fin d'après-midi de décembre, ce champ de repos évoque une sensation de tranquillité et de paix tout à fait intense.

Il fait délicieux, aussi nous attardons-nous, au milieu des hautes herbes, écoutant, intéressés, les histoires que nous raconte un vieil annamite qui prétend avoir été boy de M. Rheinart !

Mais le temps passe, il nous faut songer au retour.

Au moment où nous allons quitter le cimetière, les derniers feux du soleil couchant, déclinant doucement à l'horizon, l'éclairent d'une douce lumière, très atténuée par l'écran des hauts bambous dont une légère brise agite doucement la tête, et ce n'est pas sans un certain sentiment de profonde mélancolie que nous nous éloignons de ce lieu où cinq de nos compatriotes dorment de leur dernier sommeil !



AU SUJET DE L'ÉPOUSE DE SAI-VUONG (1)

Par L. CADIÈRE,
des Missions-Etrangères de Paris.

Naguère, le principal notable du village de **Cổ-Trai** (2) venait me faire une visite. Je lui demandai s'il avait connaissance de **Nguyễn-Phúc-Trung** (3), le grand-père maternel de Gia-Long, que certains ouvrages relatifs aux **Nguyễn** (4) disent être originaire du village de **Cổ-Trai**. Mon visiteur me dit qu'il n'avait jamais ouï parler de ce personnage. Comme il appartenait à la famille **Nguyễn** ; comme, par ailleurs, il était lettré et parfaitement au courant de l'histoire de sa région, et que sa réponse concordait avec celle que m'avaient déjà faite plusieurs individus de **Cổ-Trai** que j'avais interrogés précédemment, j'étais profondément dépité. Mais je fus bientôt heureusement consolé. « Dans notre village, me dit mon visiteur, nous ne connaissons que la Dame **Hiêu-Văn**, à laquelle nous offrons un culte, le 9^e jour de la 11^e lune, dans un temple funéraire aujourd'hui détruit ». Et il se mit à me réciter, d'affilée, la prière que l'on disait lors du sacrifice.

Je consultai immédiatement les *Généalogies des Nguyễn*, de Son Excellence **Tôn-Thất-Hàn**, et je me rendis compte que les renseigne-

(1) Communication lue à la réunion du 20 juillet 1922.

(2) Village de **Cổ-Trai** 古齋, canton de **Hiên-Lương** 賢良, *phủ* de **Vĩnh-Linh** 永靈, province de **Quảng-Trị**, dans la région de **Cửa-Tùng**.

(3) **Nguyễn-Phúc-Trung** 阮福忠.

(4) *Đại-Nam liệt truyện chánh biên*, livre I. folios 1-4; livre V, folios 1 ; *Đại-Nam nhứt thống chí*, livre VII, folio 26.

ments que me fournissait le citoyen de **Cổ-Trai** concordaient avec les données des Annales officielles.

Voici donc comment peut être complétée, d'après la tradition et les monuments locaux, la biographie de l'impératrice **Hi-TồnHiệu-Văn Hoàng-Hậu** (1), épouse principale de **Sãi-Vương**, ou **Tê-Vương**, le second des Seigneurs de Hué, qui régna de 1613 (ou 1614) à 1635.

La princesse était la fille aînée de **Mạc-Kính-Điện** (2). Les *Généalogies* nous disent que ce personnage s'était donné le titre de **Khiêm-Vương** (3), qu'il avait été détrôné et avait pris la fuite. Il doit y avoir là une inexactitude, car ces renseignements ne cadrent pas avec ceux que donnent les autres documents. **Mạc Kĩnh-Điện** était frère de **Mạc-Phúc-Hải** (4), qui, lui, a régné de 1540 à 1546. Deux de ses fils ont régné, l'un, **Mạc-Kĩnh-Chi**, quelques jours, en 1593. l'autre, **Mạc-Kĩnh-Cung**, de 1593 à 1625 (5). Mais **Mạc-Kĩnh-Điện** n'a jamais régné. Son titre de **Khiêm-Vương** doit être un titre honorifique de cour ou posthume, obtenu du temps où son frère ou ses fils détenaient le pouvoir.

Les *Généalogies* nous apprennent encore que la princesse suivit son oncle paternel cadet **Mạc-Cánh-Huồng**, « tournant ses regards avec affection et tristesse vers le Sud ». **Mạc-Cánh-Huồng**, frère cadet de **Mạc-Kĩnh-Điện** (6), avait suivi **Nguyễn-Hoàng** dans le **Thuận-Hóa**, probablement dès l'année 1558, et avait été l'un des meilleurs coopérateurs du jeune gouverneur. Sa nièce dut le rejoindre vers 1593, lorsque la famille **Mạc** fut chassée du delta tonkinois et obligée de se retirer dans la région de **Cao-Bằng**.

Elle appartenait incontestablement, d'après ces données, à la famille **Mạc** (7). Mais sa biographie nous indique que, « à cause de sa conduite et de ses conversations, qui ne méritaient que des éloges », elle fut autorisée à porter le nom de la famille seigneuriale, les **Nguyễn**. Son cousin, **Vinh** (8), fils de **Mạc-Cánh-Huồng**, obtint la même faveur, et prit le caractère intercalaire **Phúc**(**Nguyễn-Phúc-Vinh**).

(1) **Hi-TồnHiệu-Văn Hoàng-Hậu** 熙尊孝文皇后, Voir sa biographie dans B. A. V. H. (*Généalogies des Nguyễn avant Gia-Long*, par S E. Tồn-ThấtHân), 1920, pp. 321-322.

(2) **Mạc-Kĩnh-Điện** 莫敬典.

(3) **Khiêm-Vương** 謙王.

(4) **Cangmục**, livre XXVIII, folio 2.

(5) Sur la généalogie des **Mạc**, voir mon *Tableau chronologique des Dynasties annamites*, dans B. E. F E.-O., 1905, pp. 120-123.

(6) Voir sa biographie dans *Liệttruyện*, livre III. folio 8,9.

(7) Comparez d'ailleurs l'annotation de *Liệttruyện*, livre I. folio 4.

(8) **Vinh** 榮. Sur ce personnage, voir *Liệttruyện*, livre III, folio 9.

Mais, dans la suite, le caractère intercalaire fut changé en Hữu (Nguyễn-Hữu-Vinh). A quel moment eut lieu cette sorte d'anoblissement ? Fut-il la conséquence de l'entrée de la princesse dans la famille Nguyễn ? Eut-il lieu antérieurement, et le caractère intercalaire fut-il changé en 1563, à la naissance de Sãi-Vương, qui fut le premier à porter le caractère intercalaire Phúc (1), caractéristique, depuis lors, de la famille régnante ? Je ne saurais résoudre la question.

Ajoutons que, d'après les *Généalogies*, le nom interdit de la princesse était Giai, « l'Elégante » (2), ou, d'après les *Biographies*, Nhã-Tiết, « Droite et Chaste » (3).

Les *Généalogies* nous apprennent, ainsi d'ailleurs que les *Biographies*, que la princesse, à son arrivée dans le Thuận-Hóa, « chercha une retraite au temple bouddhique Lam-Sơn et fut, par conséquent, inscrite sur les rôles du Quảng-Trị ».

Le nom de Quảng-Trị est, ici, une anticipation, car, à l'époque où nous sommes, la province ne portait pas encore ce nom. Ce qu'on veut dire, c'est que le temple Lam-Sơn, où se cacha la princesse, et où « elle habita », se trouvait dans le territoire de la province actuelle de Quảng-Trị. Mais dans quelle région de la province, dans quel village était-il ? Les ouvrages relatifs aux Nguyễn ne le disent pas. C'est ici que les traditions orales et les souvenirs monumentaux du village de Cổ-Trai viennent à notre secours, et nous permettent d'affirmer que le temple Lam-Sơn se trouvait à Cổ-Trai même. Voici les faits sur lesquels repose cette hypothèse.

La famille Mạc, qui détint le pouvoir, au Tonkin, d'une façon plus ou moins absolue et générale, pendant le XVI^e et le XVII^e siècle, est originaire d'un village de Cổ-Trai, situé dans la province de Hải-Dương, sous-préfecture de Nghi-Dương.

Or, une partie des gens du village de Cổ-Trai du Quảng-Trị assurent qu'ils sont une colonie du Cổ-Trai tonkinois, que leurs archives appellent « le grand village de Cổ-Trai » (4), et que c'est cette colonie qui a fondé véritablement le village. Bien entendu, des familles d'origine différente, et même celle qui a le plus d'influence actuellement dans le village, sont venues, dans la suite, s'agréger au village ; d'autres, peut-être s'étaient établies dans le village à une époque

(1) *Généalogie*, dans B. A. V. H., 1920, p 318.

(2) Giai 佳.

(3) Nhã-Tiết 雅節, *Liệt truyện*, livre I. folio 5. — Un document conservé dans le village de Cổ-Trai dit que ce nom de Nhã-Tiết était le nom de la fille aînée de la princesse Ngọc-Liên, épouse de Nguyễn-Phúc-Vinh.

(4) Cổ-Trai đại hương 古齋大鄉.

antérieure. Mais un noyau est venu du Cồ-Trai tonkinois, ou, pour préciser davantage, d'après le registre généalogique de la famille Ngô, « de la province de Hải-Dương, phủ de Kinh-Môn, huyện de Nghi-Dương, grand village de Cồ-Trai » (1). Et la famille Ngô, actuellement encore existante dans le village, qui a donné naissance, dans le courant du XVIII^e et du XIX^e siècle, à plusieurs grands mandarins, la famille Ngô, dis-je, qui revendique précisément cette origine tonkinoise, aurait été, à l'origine, une branche de la famille Mạc, qui aurait changé de nom, probablement à la suite de la déchéance des souverains Mạc, et aurait pris un nom dont le caractère offrait quelque ressemblance avec le caractère rendant le mot Mạc (2). Bien entendu, le registre généalogique de la famille ne parle pas de ce changement de nom patronymique. On n'en a pour garant que la tradition orale. Mais on peut citer au moins un autre cas : J'ai le registre généalogique d'une famille Hoàng, du Hà-Tĩnh, qui serait aussi une branche de la famille Mạc qui aurait pris un nom rendu par un caractère approchant (3). De fait, on rencontre rarement des Annamites portant le nom de famille Mạc. Cette famille paraît avoir disparu complètement de l'Annam, en partie par suite de massacres, mais surtout par le fait que, volontairement ou par force, à la chute de la dynastie, les membres de cette famille ont pris un autre nom de famille. Rappelons-nous ce que nous avons dit plus haut, que le fils et la nièce de Mạc-Cánh-Huông reçurent l'autorisation de prendre le nom de la famille Nguyễn.

Voici comment le Régistre généalogique de la famille Ngô raconte cet exode de leur « premier ancêtre Ngô-Đại-Lang » (4), appelé vulgairement Monsieur Kiêu (5), et de sa femme, Madame Kiêu.

« Madame Kiêu habitait originairement au Tonkin (6). province de Hải-Dương, préfecture de Kinh-Môn, sous-préfecture de Nghi-Dương, dans le grand village de Cồ-Trai. Elle vint dans le Thuận-Hoá, à la suite de la Princesse Hi-Tôn Hiều-Văn Hoàng-Hậu. Elle fut une mère irréprochable. A ce moment, notre premier ancêtre forma le dessein de s'établir au village de Cồ-Trai, canton de Minh-Lương (7),

(1) Hải-Dương trấn 海洋鎮, Kinh-Môn phủ 荆門戶. Nghi-Dương huyện 儀楊縣, Cồ-Trai đại hương 古齋大鄉.

(2) Ngô 吳, Mạc 莫.

(3) Mạc 莫, Hoàng 黃.

(4) Hiền-Thị Tỏ-Khảo Ngô-Đại-Lang 顯始祖考吳大郎.

(5) Ông Kiêu 翁橋.

(6) Bắc-Thành 比城 littéralement. « la ville du Nord », Hanoi ; mais ici, d'après le contexte, « le Tonkin ».

(7) Actuellement Hiên-Lương.

sous-préfecture de Minh-Linh (1), préfecture de Quảng-Bình (le nom a été changé en celui de Triệu-Phong) (2). Il consulta le sort et établit sa maison et fonda le village, pour les transmettre à sa postérité. C'est là vraiment le monument qui conserve le souvenir de la fondation qu'a faite notre premier ancêtre ».

Donc, d'après ce document, « Madame Kiêu » accompagna la Princesse Hi-Tôn Hiêu-Văn dans sa fuite au Thuận-Hoá ; elle fut « une mère irréprochable », et nous devons voir dans cette louange, soit une allusion aux soins maternels qu'elle eut pour la princesse, soit simplement une allusion aux nombreux enfants qu'elle eut de son mari et à l'accomplissement de ses devoirs d'épouse. Quant au mari. « Monsieur Kiêu », il est donné non seulement comme le fondateur à Cồ-Trai de la famille Ngô, laquelle, d'après la tradition orale est une branche de la famille Mạc, mais aussi comme le fondateur du village même de Cồ-Trai.

Que faut-il retenir de cette dernière assertion ?

Remarquons d'abord que le Régistre généalogique ne dit pas d'une façon expresse que « Monsieur Kiêu » soit venu du Tonkin parmi les personnes qui accompagnaient la Princesse Hi-Tôn Hiêu-Văn. La rédaction permet de supposer qu'il n'avait pas encore épousé à ce moment là « Madame Kiêu », et que' le mariage n'eut lieu qu'après l'arrivée de « Madame Kiêu » dans le Thuận-Hoá.

Rappelons-nous, ensuite, que, d'après les *Généalogies* et les *Biographies*, la Princesse Hi-Tan Hiêu-Văn, lorsqu'elle quitta le Tonkin, vint se réfugier auprès de son oncle paternel Mạc-Cảnh-Huông, déjà établi dans le Thuận-Hoá, Elle trouva donc, au Thuận-Hoá, des membres de sa famille ; « Monsieur Kiêu » pourrait bien être un des ces membres de la famille Mac déjà établis au Thuận-Hoá, avant l'arrivée de la princesse.

Où était établie cette petite colonie des Mạc, et, en particulier Mạc-Cảnh-Huông ? Je crois pouvoir affirmer qu'ils étaient déjà fixés à Cồ-Trai.

En effet, lorsque, aux jours voulus par la coutume, notamment au 15^e jour de la 5^e lune le village de Cồ-Trai rend un culte à tous ses génies protecteurs et aux mânes de ses grands hommes, il commémore dans l'Invocation générale (3) des jours de sacrifice, trois membres de

(1) Actuellement préfecture de Vĩnh-Linh.

(2) Il y a ici une erreur du rédacteur : le Vĩnh-Linh n'a jamais fait partie de la préfecture de Triệu-Phong, mais entraît jadis dans la préfecture de Tân-Binh, laquelle faisait partie du gouvernement (đinh) du Quảng-Bình.

(3) Văn-Tê 文祭. Invocation rythmée comprenant la louange du génie ou du personnage que l'on honore et l'acte d'offrande, avec parfois une demande.

la famille **Mạc** : **Mạc-Cảnh-Huông**, la princesse **Hiêu-Văn** sa nièce, et une fille de cette dernière. Cette pratique, d'une haute importance au point de vue de l'organisation interne des communes annamites, indique d'une façon certaine que ces trois personnages ont été dans une relation étroite avec le village de **Cổ-Trai**, et qu'ils ont joué un rôle important dans la vie du village, à un moment donné, soit à tout le moins comme bienfaiteurs insignes, soit plutôt comme membres marquants du village. La tradition orale, confirmée paraît-il par une mention dans les Géographies officielles, dit, en effet, que la princesse **Hiêu-Văn** aurait fait au village une largesse de cent ligatures, somme importante pour l'époque.

Serrons les faits de plus près : Dans l'invocation, il est dit, à propos de la princesse **Hiêu-Văn** : « Depuis 400 ans, ce village existe ; s'il s'est amplifié, c'est sans contredit à cause de (la princesse) ». L'expression que je traduis par « amplifier » (1) désigne à la fois « l'illustration » qui a rejailli sur le village, « l'importance » et « le développement » qu'il a pris, « les faveurs » dont il a été l'objet, à cause de la princesse. Nous avons encore ici une relation étroite entre la princesse et le village de **Cổ-Trai** : la princesse est la bienfaitrice du village, elle en est la gloire, elle en est la fille.

Pour **Mạc-Cảnh-Huông**, que sa commémoration dans l'invocation classe aussi, je l'ai dit, parmi les bienfaiteurs, mieux, parmi les illustrations, et les citoyens du village, on s'étend longuement sur son zèle pour la religion bouddhique, sur son culte pour le Buddha :

« Il revint entièrement, par ses efforts, à la perfection originelle ; il pratiqua scrupuleusement les observances et les jeûnes ; de toutes ses forces, il pratiqua la vertu ; dans une maison de retraite bouddhique, continuellement, il priait, dans le but soit de témoigner sa reconnaissance pour les quatre grâces et de rendre ses devoirs au Buddha, soit de se délivrer des trois infortunes. Lorsqu'il se fut ainsi complètement transformé et qu'il se fut élevé à la compréhension parfaite, on lui décerna, après sa mort, de grandes dignités, et le Souverain l'honora comme un Buddha dont l'apparition en ce monde avait été semblable à celles des autres Buddhas. »

Les *Biographies* nous apprennent que **Mạc-Cảnh-Huông**, venu avec **Nguyễn-Hoàng** dans le **Thuận-Hóa**, fut un des collaborateurs les plus actifs et les plus dévoués, du nouveau gouverneur. Les archives du village de **Cổ-Trai** nous disent, d'un autre côté, que ce haut mandarin

(1) K thác 開拓.

fut un fervent disciple du Buddha. Les deux faits peuvent fort bien se concilier : Mạc-Cảnh-Huông, comme plusieurs autres hommes politiques dont les *Biographies* nous donnent la vie, se retira des affaires, dans sa vieillesse, et se consacra aux pratiques de dévotion. Dans quel endroit ? Je réponds sans hésiter : dans le village de Cỗ-Trai. Par conséquent, la « maison de retraite bouddhique », ou mieux le « monastère », l' « hermitage » (1) où il se livrait à la contemplation et au jeûne, était situé dans le village de Cỗ-Trai. Et c'était ce « temple Lam-Sơn » où vint se réfugier la nièce de Mạc-Cảnh-Huông, la Princesse Hiêu-Văn. Ce sont des conclusions que l'on peut tirer des textes et de la tradition sans leur faire la moindre violence.

Les archives du village, ainsi que la tradition orale, mentionnent un fait qui prouve que la Princesse Hi-Tôn-Hiêu-Văn a été en relation étroite non seulement avec le village de Cỗ-Trai, mais aussi avec un temple bouddhique qui existait jadis dans ce village. Le temple funéraire que le prince avait jadis dans le village, et dont on voit encore le soubassement, avait été jadis « un temple bouddhique que l'on avait transformé en temple funéraire » (2) pour les mânes de la princesse. Il fallait une raison de haute convenance, de grande importance, pour décider les gens de Cỗ-Trai à désaffecter ainsi un temple bouddhique pour le consacrer à un culte nouveau : n'est-il pas permis de supposer, d'une façon tout à fait vraisemblable, d'une façon certaine, que ce temple bouddhique était le temple Lam-Sơn, fondé par l'oncle de la princesse, Mạc-Cảnh-Huông où la princesse s'était réfugiée à son arrivée dans le Thuận-Hóa, et que l'on trouva tout naturel de consacrer à la mémoire de la princesse, lorsque celle-ci eut achevé sa carrière ? La tradition communale a oublié le nom du temple, mais a conservé fidèlement le fait qu'il y a eu jadis un temple bouddhique, transformé en temple funéraire pour le culte de la princesse.

On le voit, l'hypothèse que j'émetts est corroborée par tout un faisceau de preuves qui la rendent pour ainsi dire certaine.

Ainsi donc, « Monsieur Kiều » aurait fondé le village de Cỗ-Trai, ou au moins le noyau du village formé par la famille Ngô, anciennement famille Mạc, non pas lors de la venue de la Princesse Hi-Tôn-Hiêu-Văn dans le Thuận-Hóa, c'est-à-dire postérieurement à l'année 1693, mais quelque trente ans plus tôt, lors de la venue du groupe Mạc qui avait accompagné Nguyễn-Hoàng dans le Thuận-Hóa, ou même, si l'on veut, entre l'arrivée de Nguyễn-Hoàng dans le Thuận-Hóa et la

(1) Sơn phòng 山房.

(2) Cải tự vi từ 改寺爲嗣.

venue de la Princesse Hi-Tôn Hiêu-Văn, au moment où Mạc-Cảnh-Huông se retira de la vie publique.

Ne pourrait-on même pas faire remonter l'établissement d'une colonie Mạc à Cổ-Trai à une date antérieure ? On voit encore, dans le village, une ancienne citadelle en terre, qui pourrait avoir joué un rôle dans les luttes qui ensanglantèrent le pays annamite pendant le cours du xv^e et le commencement du xvi^e siècle. Malheureusement, aucun document, pour le moment du moins, ne me renseigne sur cet ouvrage militaire, et je ne puis dire s'il doit être rattaché aux luttes des Mạc. Mais un fait certain, c'est que la *Géographie du châu de Ô*, qui date, dans ses parties principales, du milieu du xv^e siècle, cite à plusieurs reprises le village de Cổ-Trai, « dont les habitants gagnent leur vie au moyen de la pêche sur les fleuves et en mer », et « observent soigneusement les lois de la perfection ». De plus, on trouve, sur une berge sablonneuse voisine des remparts que je viens de mentionner, et où a existé certainement, dans le passé, un centre important de population, on trouve de nombreux spécimens de cette porcelaine à couverte celadon épaisse, imitation des porcelaines de Tống, qui prouvent que le village existait dès le xv^e et peut-être le xiv^e siècle.

Résumons la suite des évènements, telle qu'elle découle des documents que nous venons de voir.

Une colonie du village de Cổ-Trai, patrie des Mạc, dans le Hải-Dương, est venue s'établir au village de Cổ-Trai, dans le Quảng-Trị, et cette colonie était constituée, en tout ou en partie, par une branche de la famille Mạc.

Mạc-Cảnh-Huông s'agrégea à ces compatriotes et consanguins, soit dès son arrivée dans le Thuận-Hóa, à la suite de Nguyễn-Hoàng, en 1558, soit dans la suite, particulièrement au moment où il se retira des affaires publiques pour s'adonner aux pratiques de la religion bouddhique, mais certainement avant 1593. Et il fonda là un temple bouddhique, le temple Lam-Sơn, lieu de sa retraite.

Après que les Mạc eurent été chassés du delta tonkinois, c'est-à-dire après 1593, une des princesses de la famille Mạc, qui fut la Princesse Hiêu-Văn, vint se réfugier auprès de cette colonie, auprès de son oncle paternel, Mạc-Cảnh-Huông, dans le temple Lam-Sơn, au village de Cổ-Trai.

Au moment où la princesse arrivait dans le Thuận-Hóa, c'est-à-dire vers 1593, si mon hypothèse est exacte, Sãi-Vương, né en 1563, avait dans les 30 ans. La princesse, née en 1578, en avait 15. Sans doute l'union ne se réalisa pas immédiatement. Mais les circonstances favorisaient la princesse. Elle était venue se réfugier auprès de son oncle paternel Mạc-Cảnh-Huông. Or, la femme de celui-ci, Nguyễn-Ngọc-

Dương, était la sœur de l'épouse de **Nguyễn-Hoàng**, par conséquent, tante maternelle de **Sãi-Vương**, et tante par alliance de la princesse. C'est elle qui servit d'intermédiaire et facilita le mariage (1).

La princesse fut-elle la première femme de **Sãi-Vương** ? Elle est considérée par les *Généalogies* et par tous les documents relatifs aux **Nguyễn**, comme l'épouse principale, honorée du titre posthume d'impératrice. Malgré l'âge relativement avancé de **Sãi-Vương** au moment où il l'épousa, on peut admettre qu'elle fut aussi sa première épouse chronologiquement. En effet, elle fut la mère de **Kỳ**, le fils aîné, et de **Ngọc-Liên**, la fille aînée de **Sãi-Vương**, et ce fait semble prouver qu'il n'y eut pas d'autre épouse avant elle. Elle eut de nombreux enfants : outre les deux enfants que je viens de citer, les *Généalogies* (2) dénombrent **Lan**, qui fut **Công-Thượng-Vương**, et **An**, avec deux autres filles, **Ngọc-Vạn** et **Ngọc-Khoa**. Les *Biographies* (3) ajoutent le nom de deux autres fils, **Trung**, qui se révolta contre **Công-Thượng-Vương**, à l'évènement de ce dernier, et **Nghĩa**, dont les *Généalogies* ne mentionnent pas le nom.

Mạc-Cảnh-Huông avait donné sa nièce à **Sãi-Vương**, encore héritier présomptif. Par un échange de bons procédés, celui-ci donna sa fille aînée **Ngọc-Liên** au fils aîné de **Mạc-Cảnh-Huông**. **Vinh**, qui, nous l'avons vu plus haut, avait été agrégé, ou fut agrégé à ce moment, à la famille des **Nguyễn**.

Ces mariages nous fournissent l'occasion de faire quelques remarques d'ordre plus général sur la politique des premiers **Nguyễn** (Voir le tableau généalogique ci-après.)

La sœur aînée de **Nguyễn-Hoàng**, **Ngọc-Bửu**, fut donnée en mariage par son père **Nguyễn-Kim**, à **Trịnh-Kiểm**, le fondateur de la famille **Trịnh** (4). Cela se passait dans la première moitié du XVI^e siècle, alors que les deux familles n'étaient pas encore rivales. Ainsi donc, lorsque **Trịnh-Tráng**, petit-fils de **Trịnh-Kiểm**, entra en lutte contre **Sãi-Vương**, fils de **Nguyễn-Hoàng**, il prit les armes contre son cousin. Bien plus, contre son beau-frère, car il avait épousé, à la 10^e lune de l'an 1600, une fille de **Nguyễn-Hoàng**, **Ngọc-Tú**, sœur de **Sãi-Vương** (5).

Ces unions entre les **Nguyễn** et les **Trịnh** avaient eu lieu au moment où les deux familles n'étaient pas encore complètement hostiles. A

(1) D'après les *Généalogies* (B. A. V. H. 1920, p. 313). l'épouse de **Nguyễn-Hoàng** était originaire du Thanh-Hoá.

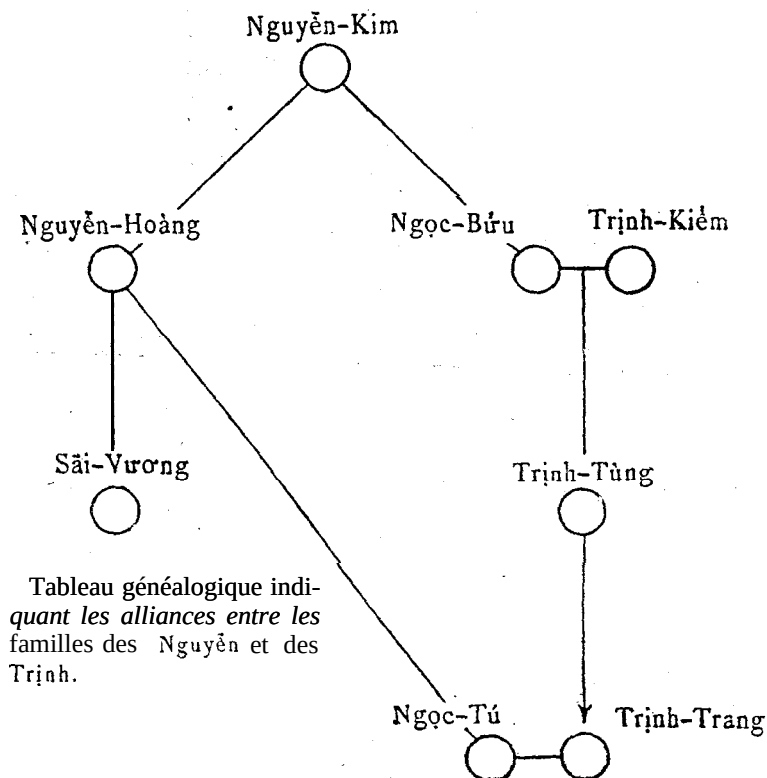
(2) B. A. V. H. — 1920. p. 322-324.

(3) *Liệt truyện*, livre I, folio 5.

(4) *Généalogies*. B. A. V. H. 1920, p. 306.

(5) *Thật lục*, livre I, folio 20 ; *Généalogies*, B. A. V. H. 1920, p. 317.

cette époque, Nguyễn-Hoàng, en noble héritier de Nguyễn-Kim, qui avait remis sur le trône un descendant des Lê, et était entré en lutte



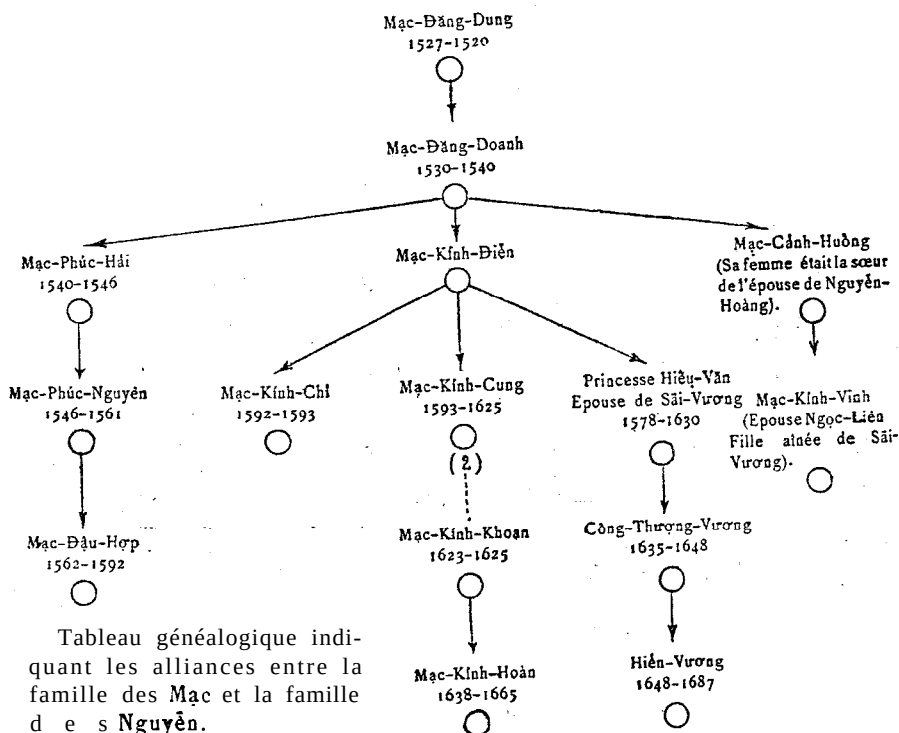
contre l'usurpateur Mạc-Đặng-Dung, Nguyễn-Hoàng, dis-je, marchait de concert avec Trịnh-Tùng dans sa lutte contre les Mạc. Les Annales des Nguyễn nous racontent ses combats contre des partisans des Mạc, en 1571 et 1572 (1). Elles nous disent qu'en 1593, lorsque les Mạc eurent été définitivement chassés du delta tonkinois, Nguyễn-Hoàng vint à Hanoi pour féliciter le vainqueur et rendre hommage à l'empereur Lê (2).

Mais lorsque la discorde eut commencé à troubler les rapports entre les deux familles, les Nguyễn jettèrent les yeux sur les ennemis que les Trịnh avaient sur les frontières du Nord, les Mạc, retirés à Cao-Bằng, et cherchèrent à s'unir à eux pour lutter contre l'adversaire

(1) Voir le récit de ces luttes dans mon *Mur de Đông-Hới*, B. E. F. E.-O., 1906. pp 95-102.

(2) Voir *ibid.*, pp. 109 et suiv.

commun. Le fait est certain pour les années 1655 et 1656 (1), Mais cette volteface de la politique des Nguyễn paraît s'être dessinée dès le premier quart du XVII^e siècle. Le P. Christoforo Borri, qui vivait à Hué en 1618-1621, y fait allusion, lorsqu'il nous dit : « ... Du temps que j'étois en la Cochinchine... le roy du Tunchim entra en de très grandes appréhensions, qu'il (le roi Mạc de Cao-Bằng) ne se ligua avec le Roy de la Cochinchine, qui possédoit l'autre bout de ses terres, pour l'enfermer entre eux, et déposséder du Royaume qu'il s'estoit injustement usurpé » (2). Cette politique était toute naturelle. Elle fut amenée par les circonstances. Mais elle fut sans doute facilitée par les unions qui avaient été contractées entre les deux familles des Nguyễn et des Mạc.



Comme on peut s'en rendre compte par le tableau ci-joint, l'épouse de Sãi-Vương était l'arrière-petite-fille, le petite-fille, la nièce ou la sœur de tous les souverains Mạc qui régnèrent de 1527 à 1625. Elle

(1) Voir *ibid*, p. 183.

(2) *Relation de la Cochinchine*, dans *Revue Indochinoise*. 1909. pp. 380-381.

était, en particulier, la sœur de **Mạc-Kinh-Cung**, qui régnait au moment où Christoforo Borri nous parle de la crainte qu'avait **Trịnh-Tùng** d'une alliance entre les **Nguyễn** et les **Mạc**. Et lorsque **Hiền-Vương**, en 1655-1656, envoyait des émissaires à **Mạc-Kinh-Hoàn**, c'est à un arrière-petit-cousin qu'il s'adressait.

Le poète qui a composé l'invocation relative à l'épouse de **Sãi-Vương** avait raison de dire que l'humble village de **Cổ-Trai** avait reçu de la princesse une grande illustration.

La princesse mourut le 12 décembre 1630, 9^e jour de la 11^e lune, et fut enterrée au village de **Chiêm-Sơn**, *huyện* de **Duy-Phiên**, dans la province de **Quảng-Nam**.

Pour comprendre le choix de ce lieu, il faut se rappeler que, pendant la fin du XVI^e siècle et le commencement du XVII^e, le **Quảng-Nam** fut considéré comme un des postes les plus importants du nouveau royaume. **Nguyễn-Hoàng**, nommé gouverneur du **Thuận-Hóa** en 1558, l'avait été du **Quảng-Nam**, c'est-à-dire de tout le pays au Sud de Tourane environ, jusqu'au **Phú-Yên**, en 1570. S'il résidait ordinairement au centre du **Thuận-Hóa**, c'est-à-dire à **Ái-Từ**, non loin de **Quảng-Trị** actuel, il avait placé, à la tête de la province du Sud, son fils aîné, l'héritier présomptif, qui fut **Sãi-Vương**. En 1618-1621, Christoforo Borri, en nous énumérant les cinq provinces de la Cochinchine, nous dit que « la seconde a nom Cacciam, et en celle-cy réside le Prince fils du Roy, en qualité de Gouverneur » (1). Il s'agissait du prince **Kỳ**, fils aîné de **Sãi-Vương**, qui, en 1614, fut nommé gouverneur du **Quảng-Nam**. **Công-Thượng-Vương**, alors qu'il était encore prince, se promenant en barque, pendant la nuit, avec **Sãi-Vương** son père, sur une rivière du **Quảng-Nam**, entendit chanter une jeune fille, en devint amoureux et l'épousa. Cette princesse fut aussi enterrée dans la province d'où elle était originaire. C'est là aussi que fut enterre le prince **Kỳ**, lequel, on le sait, était le fils aîné de la princesse dont nous retraçons l'histoire. Il est probable que, en 1630, date de la mort de la princesse, **Kỳ** était encore gouverneur du **Quảng-Nam**, — il devait mourir en 1631 —, et que sa mère résidait avec lui. C'est là qu'elle mourut et c'est là qu'elle fut enterrée, au tombeau **Vĩnh-Diên**.

Elle est associée au culte que l'on rend à **Sãi-Vương**, au premier autel de gauche du temple **Thái-Miếu**.

(1) *Relation de la Cochinchine*, dans *Revue indochinoise*. 1909, p. 350.



HUÉ ENTRE 1885 et 1888

Par H. PEYSSONNAUX

Secrétaire des Polices de l'Indochine.

Je sais bien qu'en publiant ces récits de faits révolus, et dont on peut situer l'époque entre 1885 et 1888, je vais encourir l'épithète de compilateur.

Je l'accepte sans honte ! Il y a longtemps qu'elle a été décernée pour la première fois. Et, depuis lors, a combien d'écrivains, d'historiens savants et pleins de talents, — ce qui n'est pas mon cas, — n'a-t-elle pas été attribuée !

Pourtant, quel est le narrateur qui, faisant le tableau d'époques disparues, ne s'est pas entouré d'ouvrages ayant pour auteurs des témoins de ces époques, pour en citer et reproduire des passages, ou bien pour en extraire la quintessence, et, à son tour, créer une œuvre dont la destinée, à elle aussi, sera quelque jour d'être mise à contribution par de nouveaux chroniqueurs en mal d'enfantement.

Je ne me sens donc pas blessé le moins du monde d'être traité de compilateur ; au contraire, cela me flatte, car je prends cette appellation, non dans le sens de bas plagiaire, essayant de publier sous son nom des œuvres dont d'autres sont les auteurs, mais bien dans l'acception de chercheur passionné, qui furète partout où l'on peut trouver des documents pas ou peu connus du grand public, et relatifs à ce pays par excellence de la tradition et du rite, pays si délicieusement évoqué par l'auteur de « *l'Annam d'autrefois* », qui demande la conservation de toutes les reliques d'un passé qui va s'atténuant et s'effaçant peu à peu chaque jour dans le recul d'époques désormais révolues (1).

(1) « Conservons en Annam les douces poésies, les étangs où meurent les lotus, les images subtiles, les chansons entre les filles et les garçons les soirs d'été, les lettrés à la longue barbe et les mandarins dans leurs costumes archaïques et éblouissants. P. PASQUIER : *L'Annam d'autrefois*. A. Challamel. Paris, 1907.

Cette exhumation des mœurs d'antan, lorsque nous citons des extraits d'anciennes narrations sur la vie si particulière de ce peuple, de cette Cour, qui vous font regretter, en les lisant, que « progrès, conquête et conservation ne soient pas totalement conciliables » (1), cette remise au jour des récits de contemporains de ces temps disparus, n'est ce pas, dites le moi, une véritable conservation, un sauvetage de l'oubli de ce si pittoresque passé de notre Annam.

Dans les A. V. H. de 1920, mon collègue et excellent ami M. Cosserat a publié un article sur « l'Intronisation du roi **Đông-Khánh** » (2), où sont retracées les scènes de l'avènement au trône du frère du jeune roi **Hàm-Nghì** ; j'ai rencontré récemment, au cours de mes lectures, le récit d'une audience au Palais accordée par le roi **Đông-Khánh** à un des chefs de notre Protectorat, puis celui d'une visite à la Reine-Mère **Nghì-Thiên**, et enfin la description du Hué d'entre 1885 et 1888 ; j'ai pensé que ces relations étaient une, suite toute naturelle à la publication de M. Cosserat.

Les sources de renseignements sur le Hué annamite et français d'il y a trente ans sont très restreintes ; il m'a paru intéressant de reproduire ci-dessous ces extraits d'un livre publié par ordre du Sous-Secrétaire d'Etat des Colonies (3), au moment de l'Exposition coloniale de 1889, et dont le but était « de faire connaître au public nos possessions d'outre-mer, sous l'aspect le plus réel, le plus vivant et le plus attrayant tout à la fois ». Puissent ces récits retenir quelques instants, sans la lasser, l'attention de ceux qui les liront.

I. — UNE RÉCEPTION A LA COUR DU ROI **ĐÔNG-KHÁNH**

« L'audience royale avait été fixée pour 3 heures, et dès le matin déjà nous pouvions voir les soldats annamites formant la haie de la porte de notre légation à la rivière qui la sépare de la citadelle. La

(1) *L'Annam d'autrefois*.

(2) *L'Intronisation du roi **Đông-Khánh***, par H. Cosserat. *Bulletin des A. V. H.*, 7^e année, n°3, juillet-septembre 1920.

(3) *Exposition coloniale de 1889. Les Colonies Françaises ; Notices illustrées publiées par ordre du S. Secrétaire d'Etat des Colonies, sous la direction de M. Louis Henrique, commissaire de l'Exposition coloniale*, Tôme III, Paris. Maisson Quantin, C^{ie} G^{ie} d'impression et d'édition, 7, rue Benoît.

discipline n'est pas sévère dans cette armée et chaque homme, après avoir planté en terre sa lance ornée d'un large étendard ou d'une touffe de crins, se couchait à côté ou même s'absentait sans se soucier de sa faction. Des éléphants armés en guerre, caparaçonnés d'étoffes voyantes, vinrent aussi se ranger sur les deux rives, de distance en distance, jusqu'à l'entrée du palais. Puis arrivèrent, longtemps avant l'heure, les sampans royaux avec le Ministre des Rites, remplissant les fonctions d'introducteur. Son escorte apportait deux petits autels en bois laqués de rouge, agrémentés de dorures et surmontés d'un dôme, sortes de chaises à porteurs dans lesquelles furent placés les cadeaux destinés au roi et les lettres de créance de notre ministre ; celles-ci furent déposées dans une boîte spéciale et accompagnées par les parasols jaunes du roi.

« Nous prîmes place avec le Ministre dans une grande embarcation conduite par les nageurs royaux. Ceux-ci, habillés de vêtements sans manches, sortes de chasubles rouges bordées de jaune, serrées à la taille, et coiffés du petit chapeau conique, étaient montés sur de longues gondoles extrêmement étroites et remorquaient les sampans, en ramant debout avec beaucoup d'ensemble. Un bateau de musiciens, jouant sur des flûtes de bambou, précédait notre embarcation.

« Le débarcadère royal est relié à l'enceinte du palais par un long couloir à ciel ouvert, mais dont les murs élevés cachent la majesté royale à la vue de ses sujets. Deux éléphants nous en firent les honneurs. Nous nous engageâmes dans cette allée toute bordée de fantasins annamites portant des étendards multicolores, nous passâmes ainsi devant des bataillons de tigres et de dragons, de braves dont tout l'uniforme consiste dans le petit surtout décrit plus haut. A voir les nuances douteuses de ces étranges tuniques, on peut penser que la tenue de parade est aussi celle de campagne. Si l'équipement que nous voyions était à l'honneur, il devait s'être bien souvent trouvé à la peine :

« Dirigés par le Ministre des Rites, nous pénétrâmes dans l'enceinte du palais, en passant la fortification sous une large voûte. Nous eûmes à traverser encore une série innombrables de cours immenses, toutes dallées de carreaux vernissés qui nous renvoyaient un soleil de feu, et à franchir un certain nombre de portes épaisses, surmontés de triples toits. Les deux premiers ministres, grandes colonnes de l'Empire, nous attendaient auprès de la dernière. Ils étaient enfouis dans d'immenses robes de soie rose, décorées de fleurs aux vives couleurs, leurs bras et leurs mains disparaissant dans des manches démesurées. Ce vêtement bizarre est orné dans le dos de deux ailes étroites et pointues. Ils étaient coiffés d'un bonnet de carton avec deux bandelettes

horizontales sur le derrière. Des bottes relevées, à épaisses semelles de feutre, les obligeaient à une démarche lente et embarrassée. Ces deux hauts personnages nous introduisirent dans une dernière enceinte au fond de laquelle se dresse la pagode réservée aux audiences. Celle-ci est précédée d'une pièce d'eau traversée par un pont cintré, dont les deux têtes sont ornées d'un portique de bronze, sur lequel des plaques d'émail de couleur font une décoration très curieuse.

« La salle du trône occupe une vaste et lourde construction dont la haute toiture à quatre pans constitue toute l'architecture ; elle descend près de terre et se retrouse aux quatre coins, toutes ses lignes sont courbes, et c'est ce qui lui donne son originalité ; le faite est surmonté d'énormes dragons. La façade, entièrement à jour, éclaire seule l'intérieur ; plusieurs lignes de gros piliers de bois laqués de rouge, sur lesquels serpentent des dragons dorés, soutiennent une charpente artistique.

« Rangés sur les deux côtés, les mandarins se faisaient face, immobiles et comme figés dans la contemplation d'une petite baguette d'ivoire qu'ils tiennent des deux mains dans les cérémonies, pour ne point fixer la personne de l'empereur. Le trône est au milieu de cette salle sur une estrade élevée. C'est un siège de bois doré assez simple. Au moment où nous entrâmes, **Đông-Khánh** était assis. Nous ne distinguions qu'un flot de soie jaune d'où émergeait un visage frais et jeune, immobile comme celui d'une statue. L'immobilité et le silence de tout ce monde étaient d'un effet surprenant.

« Dès que notre ministre s'approcha, **Đông-Khánh** se dressa avec une majestueuse lenteur. Son costume était, pour la forme, en tous points pareil à celui de ses mandarins. Il tenait comme eux une petite baguette à la main. Une petite tiare dorée et enjolivée d'ornements d'or couvrait sa tête. Il écouta, toujours impassible, le discours de notre ministre, qui fut traduit par un interprète annamite courbé près du trône, puis il répondit d'une voix basse qui expirait sur ses lèvres. Ses mots coupés de longs intervalles arrivaient à peine jusqu'à nous. Enfin, il nous fit prier de passer dans ses appartements privés, vers lesquels il nous guida d'un pas attardé et automatique. Alors commença une longue promenade dans un méandre de couloirs, au milieu de ce palais désert, à l'aspect sombre. Quatre porte-sabres, tout rouges, précédaient le roi et, à chaque détour de la galerie, un garde, la face contre la muraille, annonçait la venue du cortège par un cri aigu prolongé.

« Nous arrivâmes dans une salle immense, aux proportions tout à fait monumentales, au milieu de laquelle était dressée une table.

Đổng-Khánh prit place à l'un des bouts, sur un siège dominant les nôtres, et l'on nous servit du thé dans un service européen composé des pièces les plus diverses, seule la tasse du roi était en jade. Des serveurs la lui remplissaient à genoux. Quelques rares paroles s'échangent, toujours d'une voix à peine saisissable et avec la même sobriété de gestes. Les deux premiers ministres, les seuls des mandarins qui eussent été admis, se tenaient debout, les yeux toujours fixés sur leur baguette. Le soir, Đổng-Khánh nous invita à un dîner servi à l'européenne et dont il fit les honneurs avec beaucoup de grâce et avec une véritable entente de nos coutumes. Il se départit entièrement de la rigueur des rites ; il nous pria d'être gais et donna lui-même l'exemple, montrant dans sa conversation des qualités réelles de finesse et d'esprit. S'étant informé de la famille de notre ministre, il marqua quelque étonnement en apprenant qu'il était célibataire, puis presque aussitôt il déclara qu'il devait s'en féliciter, car une Française n'aurait pas consenti à un pareil éloignement de son mari et il n'aurait pas alors le plaisir de le traiter comme en ce moment. Ses traits, très fins, rendent sa physionomie fort douce et intelligente, tout son extérieur respire une grande distinction. A diverses reprises, il répéta avec grande modestie que le poids d'un royaume était bien lourd pour son âge et qu'il comptait beaucoup sur les représentants de la France pour alléger son fardeau. Đổng-Khánh n'a guère plus de vingt ans en effet, mais il possède déjà des connaissances politiques précieuses. D'un esprit très ouvert, il voit les affaires de son pays avec netteté et les dirige avec des idées larges que n'avaient guère les hommes d'Etat qui ont gouverné sous ses prédécesseurs.

« Quelques jours après, Đổng-Khánh vint en grande pompe à la résidence de France rendre sa visite à notre ambassadeur. La traversée de la rivière s'opéra sur une immense jonque fermée, le dissimulant aux regards, remorquée par une véritable flottille de sampans. Du débarcadère à la légation, ce qui fait environ 60 mètres, il fut porté dans une chaise fermée. Il avait revêtu pour la circonstance un gracieux costume, composé d'une tunique de soie, recouverte d'ornements et de bijoux, avec deux curieuses plaques d'or joliment ciselées sur les épaules ; aux massives et incommodes bottes chinoises il avait substitué des bottes vernies de fabrication française » (1).

II. — UNE VISITE

A LA REINE MÈRE NGHI-THIÊN-CHƯƠNG-HOÀNG-HẬU

La Reine Nghi-Thiên-Chương-Hoàng-Hậu, femme de Thiệu-Trị, mère de Tự-Đức, naquit le 20 juin 1810 (1).

D'après Trương-Vĩnh-Ký, dans son *Cours d'Histoire annamite*, Thiệu-Trị, lorsqu'il n'était que prince royal, avait épousé une fille originaire de Gò-Công, nommée Cô-Hằng. Cette jeune fille fut présentée par sa tante, femme jeune encore, qui elle-même ne déplut point au prince. La tante et la nièce eurent chacune un fils. La tante donna le jour au prince Hoàng-Bảo ou An-Phong, et la nièce mit au monde quelque temps après le prince Hoàng-Nhận qui fut Tự-Đức.

Cette version des origines de la mère de Tự-Đức a été contrôlée par M. A. Schreiner dans son ouvrage : *Les Institutions annamites*, T. III, Saigon, Claude et C^{ie}, 1902. En effet, après une enquête faite sur sa demande par M. A. Séville, administrateur de la province de Gò-Công qui a eu l'obligeance de questionner Phạm-Đăng-An, gardien en chef des tombes impériales et membre de la famille du souverain. voici ses dires : « L'épouse de l'empereur Thiệu-Trị s'appelle Phạm-Thị-Hằng, elle est la mère de l'empereur Tự-Đức. La mère du prince Hoàng-Bảo n'était qu'une simple servante, nullement apparentée avec la mère de Tự-Đức. L'impératrice Phạm-Thị-Hằng est originaire de Tôn-Duàn-Trung (Gò-Công) ; son père Phạm-Đăng-Hưng était Ministre des Rites.

« La mère du prince Hoàng-Bảo est également originaire de Tôn-Duàn-Trung, mais le gardien des tombes impériales ignore son nom et sa famille ».

Si elles se contredisent au sujet des origines de la mère du prince Hoàng-Bảo, les assertions de Pétrus Ký et de M. Schreiner en ce qui concerne la mère de Tự-Đức et ses origines, sont identiques, et c'est la seule chose qui nous intéresse ici.

Des cérémonies rituelles ont eu lieu au temple Phụng-Tiên, le 5^e jour du 4^e mois de la 10^e année de Duy-Tàn (6 mars 1916), à l'occasion de l'anniversaire de la mort de la reine Nghi-Thiên-Chương-Hoàng-Hậu, survenue le 22 mai 1901.

(1) Des cérémonies rituelles ont été célébrées, le 19^e jour du 5^e mois de la 1^{re} année de Khải-Định, au premier autel de droite du Phụng-Tiên, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de cette reine. R. Orband, B. A. V. H. oct.-déc. 1916 : *Ephémérides annamites*.

La mère de l'empereur **Tự-Đức** a exercé une grande influence dans la politique annamite : c'est avec son appui et celui des princes de la famille royale que le général de Courcy, lors de l'enlèvement de **Hàm-Nghi** par le Régent **Thuyêt** reconstitua le gouvernement, en intronisant **Đồng-Khánh**.

La Reine **Nghi-Thiên-Chương-Hoàng-Hậu** était, à l'époque où se place le récit qui va suivre, entourée d'une vénération particulière, à cause de son grand âge, et il était d'usage à cette époque que les représentants de la France en Annam aillent lui rendre visite.

A sa cour, l'observance des rites était encore plus sévère que chez le roi, et un rigide cérémonial devait donner, comme le manifeste d'ailleurs l'auteur anonyme de la relation ci-dessous, un caractère des plus impressionnants.

« Elle habite dans le palais impérial, qui est une véritable ville par l'étendue, une partie très retirée. Lorsque nous nous rendîmes à sa réception, une députation de mandarins et une escorte de gardes nous firent franchir un certain nombre de guichets, puis les gardes changèrent et nous fûmes confiés à des eunuques qui nous conduisirent, au travers d'une zone de transition, à la frontière du domaine des hommes. De là, une escorte de femmes nous amena jusqu'à l'entrée d'une cour qui précède la salle d'audience, et qui était occupée par une troupe de femmes en armes, bizarrement équipées et coiffées d'un casque de carton noir. Toute cette vieille garde, irrésistible sans doute sous **Tự-Đức**, mais qui n'avait plus maintenant dans ses carquois que des flèches bien émoussées, se tenait rangée dans une attitude martiale, musique en-tête.

« Nous fûmes rejoints là par le roi et nous entrâmes dans une immense pièce assez semblable à celle des audiences de **Đồng-Khánh**. Ces salles des palais annamites se ressemblent d'ailleurs toutes de la même sobriété de décor. Trois sièges avaient été préparés, un fauteuil assez élevé pour Sa Majesté, un plus bas, tout près, pour notre ministre, et un banc en arrière pour sa suite. On prit place, et un grand store situé sur notre côté fut soulevé par deux des femmes de service. Nous pûmes alors apercevoir, dans une sorte de grande alcôve, la vieille princesse vêtue d'une longue robe jaune, assise sur une estrade. Ce ne fut qu'une apparition, car les deux femmes replacèrent aussitôt la natte qui la cachait. On nous servit ensuite le thé, et un entretien extraordinaire s'engagea. Les paroles de notre chef de mission traduites au roi, étaient transmises par lui à voix basse à l'une des femmes, qui les portait, par un long détour, à l'oreille de la souveraine, et la souveraine envoyait sa réponse par cette femme sans qu'on entendit autre chose qu'un chuchotement mystérieux.

On conçoit qu'un pareil mode de correspondance prête difficilement à de longs discours. La conversation se borna à l'échange de quelques compliments, et nous nous retirâmes, reconduits par nos étranges guides que nous échangeâmes successivement, comme à l'aller, jusqu'à la porte extérieure, où nous attendait notre escorte d'éléphants. Ces longues promenades dans ces cloîtres déserts, toutes ces cérémonies dont le rituel transmis intact de l'antiquité la plus haute, atteste la puissance, l'autorité redoutable d'un maître presque égal à un dieu, cet ensemble de choses immuables, continuant un passé fabuleusement lointain, frappe l'imagination et emporte l'esprit bien loin de la réalité. En nous retrouvant au dehors, il nous semblait que nous avions rêvé. »

Je n'ai pas pu retrouver l'auteur de ce récit, mais cette visite à la Reine-Mère doit être la même que celle que M. Baille, dans ses *Souvenirs l'Annam*, 1886-1890, nous relate de façon plus brève dans les lignes qui suivent :

« Après avoir parcouru pendant plus de vingt minutes d'inextricables méandres de jardins et de couloirs, nous fûmes amenés, dit-il, dans une cour assez vaste, entourée de hauts murs. Deux orchestres de femmes, rangées parallèlement, emplissaient l'air de leurs sons bizarres. Il faut dire que l'âge et le physique de presque toutes ces artistes commandaient le respect et que l'imagination la moins avide de romanesque et d'inconnu fut demeurée glacée à leur vue.

« Après quelques minutes d'attente, nous pénétrâmes enfin dans une salle assez basse.

« Au fond se voyait un store fait de fines lames de bambou et orné de dragons multicolores.

« Le roi, en grand costume, s'était agenouillé tout auprès, dans l'attitude de la prière qui n'est, chez les Annamites, autre que celle du respect le plus profond. C'est que derrière ce store, cachée aux regards profanes, comme dans le demi-jour d'un sanctuaire, se tenait la vieille reine-mère. A travers le rideau de bambou, le roi d'abord, les Européens ensuite, lui adressèrent leurs hommages et, derrière le store, on entendit une voix, à peine plus perceptible qu'un murmure, qui y répondit. Tout à coup la mince cloison de bambou se souleva lentement, comme ferait un rideau de théâtre.

« Nous aperçûmes l'idole, immobile, revêtue de la robe jaune royale, le regard fixe. le teint d'un blanc jauni, comme l'ivoire d'un vieux crucifix.

« Ce ne fut qu'une vision : rien de plus... Le store retomba aussitôt, d'un coup rapide et sec. De nouveaux compliments furent échangés, et le roi, longtemps encore, continua devant le rideau ses lais d'adieu. »

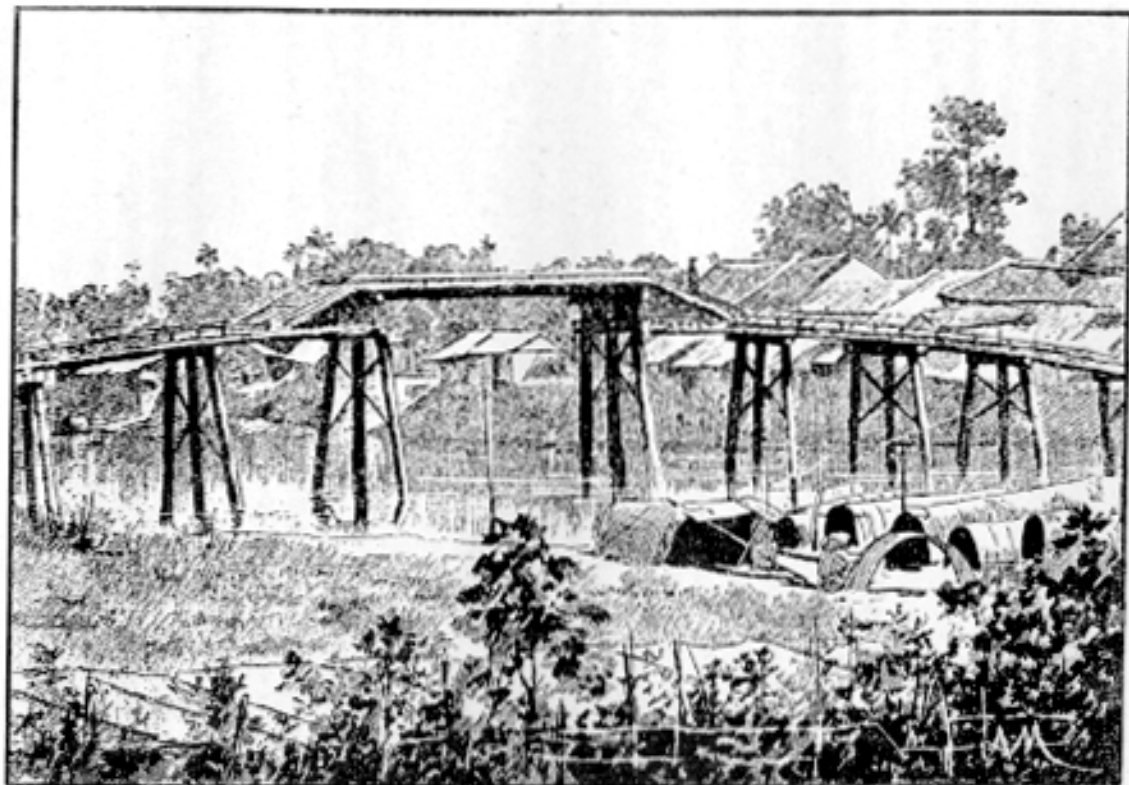


Planche LXXIV. — Le Pont de Hué.

(Reproduction d'une gravure extraite des Notices illustrées publiées
à l'occasion de l'Exposition coloniale de 1889.)

Pour conclure, je crois, et je suppose que mes lecteurs seront de mon avis, que les deux relations, ci-dessus sont bien celles d'une même visite à la mère de **Tư-Đức**, effectuée le même jour par les deux auteurs qui nous font revivre un instant ce qu'étaient, il y a plus de trente ans, les réceptions de nos plénipotentiaires à cette tant fermée et si curieuse Cour d'Annam.

III. — HUÉ ENTRE 1885 ET 1888.

La ville. — « Hué, la capitale, du royaume d'Annam, est située, sur la rive gauche de la rivière qui porte son nom, à douze mille de la mer. Ce n'est pas, à proprement parler, une ville. C'est un centre administratif où se trouve la résidence de l'empereur. Hué existe surtout par sa citadelle qui abrite les services de l'Etat ; sa population ne comprend que les mandarins, des fonctionnaires et des soldats. Son commerce n'a aucune importance.

« Sur un des côtés de la citadelle, le long d'un petit arroyo, s'étend un village assez populeux où résident un grand nombre de familles de mandarins et quelques marchands qui vivent de la citadelle. Quelques faubourgs et villages sont encore semés autour de la forteresse. Cette agglomération est désignée sous le nom de **Đông-Ba**. La population, estimée autrefois à trente mille âmes, a beaucoup diminué après les événements de 1885. La citadelle, qui renfermait alors, avec des troupes nombreuses, beaucoup de petits marchands et d'artisans, est aujourd'hui déserte, et tous les habitants établis en dehors ne forment plus qu'une masse de quelques milliers d'individus. Les bords du petit canal sont cependant des plus animés, encombrés d'une foule grouillante et couverts de sampans qui passent sans cesse d'une rive à l'autre. Les rues principales de **Đông-Ba** longent en effet le cours d'eau. Ce sont des voies étroites, bordées de cases assez misérables en paillotes et en bois. Les habitants, trop à l'étroit, se répandent au dehors et causent autour de ces petites boutiques une agitation qui laisserait supposer un mouvement commercial considérable. Un pont de bois très cintré et accessible par deux hautes rampes d'escalier forme à ce tableau un fond pittoresque (1).

(1) Voir la Planche LXXIV. Cette illustration représente soit le pont de **Đông-Ba**, soit le pont de **Gia-Hội**, tel qu'il existait vers 1885. Le pont extérieur Thanh-Long, dit de l'Attentat, présentait le même aspect et était constitué par une plate-forme centrale à laquelle on accédait par des escaliers. (Voir L. Cadière : *Le Canal impérial*. B. A. V. H. 1915.)

La citadelle. — « La citadelle, construite dans les dernières années du dix-huitième siècle, sur les plans et sous la direction des officiers français appelés par Gia-Long, est un immense carré de plus de 2.000 mètres de côté. La face Sud-Est est baignée par la rivière large et profonde. Celle du Nord-Est est protégée par le canal de **Đông-Ba** qui rejoint la rivière, et les deux autres faces sont entourées par un grand fossé rempli d'eau. Ces longues lignes de murailles sont coupées par de curieux miradors qui surmontent les portes. L'intérieur est divisé par de grandes routes dallées, se coupant à angle droit. Actuellement une grande partie de la citadelle est déserte, les cases ont disparu, leur emplacement est envahi par une végétation très vivace. Il ne reste que les constructions en briques qui bordent la rue des Ministères et quelques rues voisines. Chacune de ces petites pagodes est édifiée au milieu d'une cour close d'un mur élevé. Beaucoup sont occupées par les services militaires du protectorat, mais leur aménagement intérieur et surtout leur dispersion sur une immense étendue présentant de sérieux inconvénients, l'autorité supérieure du protectorat a dû en faire la restitution au gouvernement annamite en échange d'une concession située dans l'angle Nord, où nous occupons déjà un ouvrage de fortification. C'est là que seront réunis prochainement tous nos services, sous la protection de la garnison concentrée dans la position du **Mang-Cá**. Une deuxième enceinte, qui est reliée à l'embarcadere royal par un long couloir, renferme le palais même du roi. Du côté de l'Ouest on rencontre encore une succession de palais ou jolies pagodes construites par différents empereurs. Tous ces édifices sont longés, d'un côté par de belles allées ombragées d'arbres et de superbes touffes de bambous, de l'autre côté par des fossés pleins d'eau que cachent les fleurs roses et blanches et les feuilles gigantesques des lotus. Toute cette partie fait contraste, par son aspect riant avec le palais royal qui paraît bien triste, étouffé entre ses grandes murailles.

La légation française. — « Sur la rive droite de la rivière et près du débouché du canal de **Đông-Ba** se trouve l'Hôtel de la Légation française, habité par le Résident Général. C'est une vaste maison très confortablement installée à l'européenne et entourée d'un jardin. Elle fut le point de mire des Annamites lors de la rebellion du 5 juillet, sa façade fut trouée par plusieurs boulets lancés des bastions qui lui font vis-à-vis à une distance de près de 1.000 mètres. A côté sont établis les services télégraphiques. En arrière s'élève une caserne pour le détachement d'infanterie de marine, la garde du Résident Général.

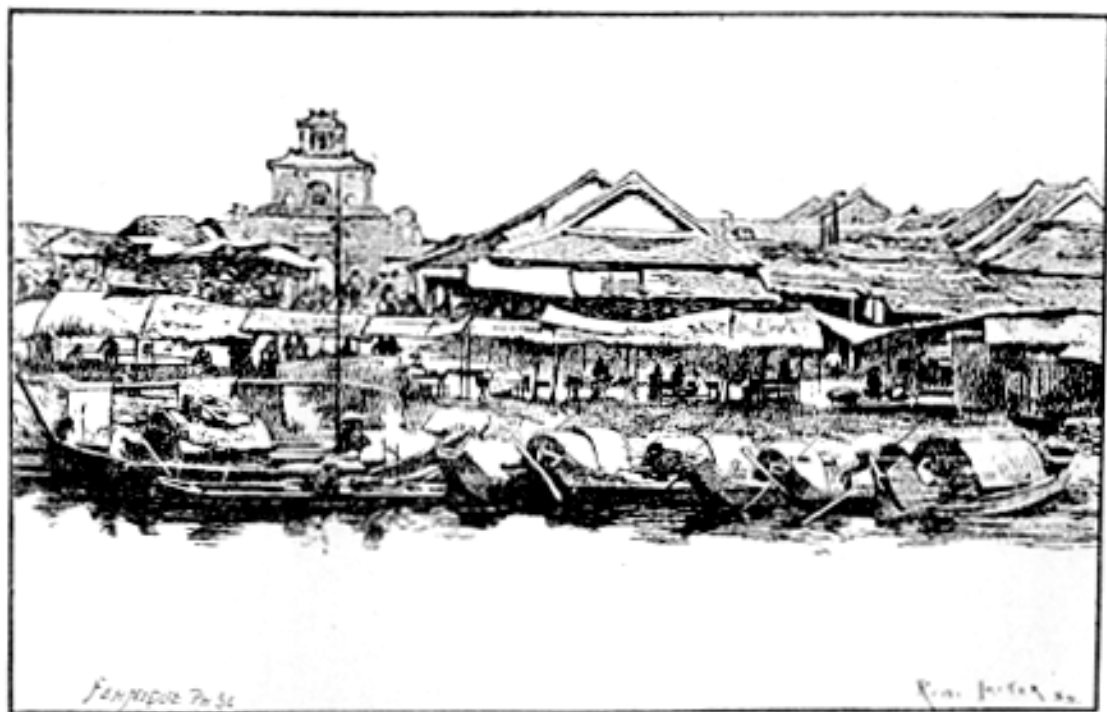


Planche LXXV. — Hué : la Citadelle et le Marché.

(Reproduction d'une gravure extraite des Notices illustrées publiées à l'occasion de l'Exposition coloniale de 1889.)

La rivière. — « En remontant la rivière, on rencontre sur la rive droite le pavillon des bains royaux enfoui sous les bambous, très original avec ses escaliers qui descendent dans l'eau. Plus loin, sur la rive gauche, est située la mission catholique, résidence d'un évêque, demeure des plus modestes. Au delà se dresse la tour de Confucius, construction octogonale peu élevée mais d'un effet pittoresque.

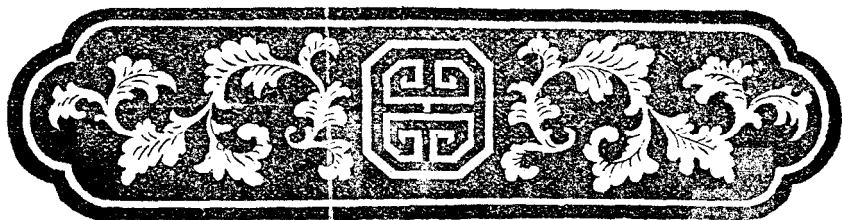
« En continuant à remonter, on rencontre les tombeaux des rois d'Annam disséminés sur les deux rives. Puis la vallée se resserre rapidement et la rivière suit un cours sinueux entre des collines couvertes d'une belle végétation et de superbes bosquets, formant un paysage des plus riants. L'une de ces collines, vue du Palais royal, affecte la forme d'un trapèze régulier. Les Annamites ont mis à profit cette disposition ; ils ont planté sur les arêtes une ligne d'arbres qui, se découpant à jour sur le ciel, les borde comme d'une dentelle. C'est la « Montagne du roi ».

« Au-dessous de Hué, la rivière coule dans une plaine de rizières jusqu'à la mer, sur une distance de 12 milles, et se déverse à **Thuận-An**. Une estacade faite avec une ligne de pieux forme un barrage dans lequel est pratiqué un étroit chenal.

Thuận-An. — « L'entrée de **Thuận-An** est obstruée par une barre dure de sable. Elle est impraticable pour les bateaux calant plus de 3 mètres. Les communications par mer avec la capitale sont le plus souvent interrompues par l'état de la mer qui ne permet pas aux chaloupes d'accoster les bâtiments, qui se présentent devant la barre. C'est ainsi que durant une partie de l'année les correspondances sont déposées à Tourane et expédiées par la voie de terre à Hué. Le trajet, qui est d'une centaine de kilomètres, est fort pénible. Il faut en effet traverser la chaîne qui sépare le **Quảng-Nam** de la province de Hué et dont le passage difficile s'opère au col des Nuages. La route mandarine a été bien améliorée par nous et constitue la seule voie de communication assurée avec l'extérieur. »

Je crois, pour terminer, que point n'est besoin d'établir de parallèle entre le Hué d'il y a 30 ans et celui d'aujourd'hui, les lecteurs de cette étude n'auront qu'à jeter un coup d'œil sur les deux gravures (Planches LXXIV et LXXV) représentant « le pont de Hué » et « la citadelle et le marché », qui illustrent cet article.





LES FRANÇAIS AU SERVICE DE GIA-LONG

VIII. — LES DIPLOMES ET ORDRES DE SERVICE DE VANNIER ET DE CHAIGNEAU ; DESCRIPTION DES DOCUMENTS

Par A. SALLES,

Inspecteur des Colonies en retraite.

Les documents annamites qui ont été reproduits ici par ordre chronologique avec leur traduction (1), forment deux groupes. Le premier comprend 10 ordres de service concernant la carrière de J.-B. Chaigneau en Cochinchine : le second, 5 pièces : les deux diplômes mandarinaux de Chaigneau, les deux diplômes de Ph. Vannier, et une grande lettre collective de l'empereur Minh-Mạng à Chaigneau et Vannier, après leur retour en France.

1^{er} GROUPE

En novembre 1907, notre collègue M. Nguyễn-Văn-Hiến, alors membre de la Mission permanente indochinoise en France, eut l'heureuse pensée de me prévenir que M. Fauque, docteur en médecine.

(1) *Les Français au service de Gia-Long : VII. Les diplômes et ordres de service de Vannier et de Chaigneau*, par L. Cadière, dans B. A. V. H. 1922. pp. 139-180 ; Planches XLIX-LXV.

habitant Paris, était venu présenter aux mandarins un certain nombre de documents en caractères, demandant qu'on voulut bien lui expliquer la signification de ces vieux papiers. M. Hiên ajouta que ces écrits dataient de l'époque de Mg. Bá-đà-lộc (1). Aussi mis-je un grand empressement à prendre contact avec le Dr. Fauque, de qui j'obtins assez facilement la cession des susdits documents.

Les pièces en caractères sont au nombre de onze ; mais l'une (Document C) est en double. Par suite, il n'est ici question que de dix documents (2).

Le Doc. A est sur papier plus petit et plus blanc que tous les autres : 35c/m5 x 55 c/m5. L'angle supérieur gauche de la feuille a disparu. Le papier est altéré le long d'anciens plis ; deux caractères ont des lacunes ; mais aucune retouche n'a été faite.

Les autres documents de la série sont écrits sur papier plus grossier, fortement bistré, mais en parfait état. La hauteur est de 42 à 43 c/m ; la largeur varie de 55 à 60 c/m.

Pour ce qui est de la couleur des sceaux, l'empreinte est noire sur le Doc. A ; rouge, sur les Doc. B, C, F, G, I, J, K. Le Doc. N a deux cachets rouges ; le Doc. H. un grand et un petit cachets rouges, un moyen cachet noir.

En outre, plusieurs documents français concernant J. B. Chaigneau, sont joints à ce groupe (3) :

1° Certificat de service sur la *Subtile*, du 2 mars 1791, par le Commissaire des Armements de Brest ;

2° Certificat semblable, à la date du 7 octobre 1818 ;

3° Certificat de service sur le *Necker* et l'*Ariel*, par le Commissaire de Armements de Lorient, le 10 mars 1820 ;

4° Certificat du même genre, délivré le 10 mai 1820, par le Commissaire des classes de Lorient, pour navigation à bord de la *Flavie* ;

5° Une feuille double, in-f°, dont trois pages écrites. donnent le texte des actes de mariage et de baptême concernant la famille Chaigneau, établis par Mgr. Labartette, évêque de Vêren ; — l'acte de baptême du fils aîné, dressé par un prêtre annamite ; — et une liste des enfants Chaigneau, tels qu'ils existaient au premier retour en France.

Cette dernière pièce n'est pas de l'écriture de J. B. Chaigneau ; elle est seulement certifiée par lui, comme suit : « Pour copie conforme

(1) Mgr. Pigneau de Béhaine, évêque d'Adran.

(2) Documents A, B, C, [Cbis], F, G, H, I, J, K, N, de l'étude citée ci-dessus.

(3) Ils seront reproduits dans une étude ultérieure.

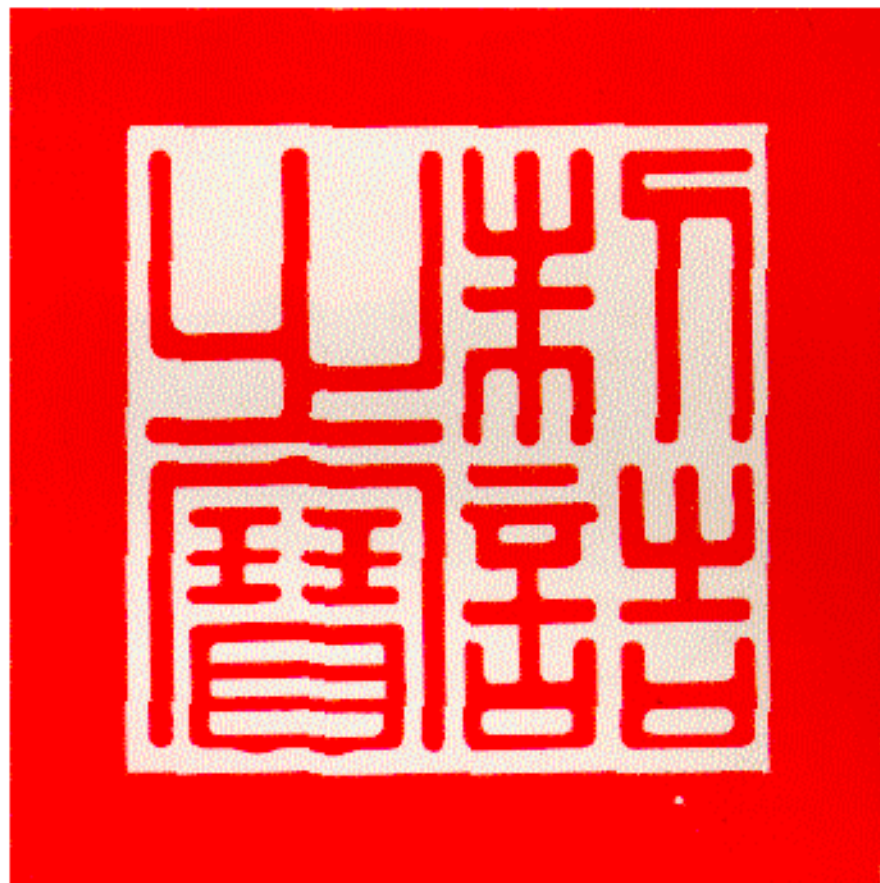


Planche LXXVI. — Sceau posé sur le diplôme délivré à Vannier par Gia - Long.

de tout ce qui précède. L'Orient le 11 octobre 1820 J.-B. Chaigneau ». J'ajouterai qu'elle a perdu la majeure partie de son intérêt depuis que j'ai retrouvé et fait photographier au greffe du tribunal de Lorient les originaux des actes rapportés de Cochinchine et ayant servi à créer l'état civil des enfants Chaigneau désormais établis en France. Toutefois elle fournit encore le texte original de l'acte de baptême de **Michel Dûrc** Chaigneau, dont comme-on le verra, il n'a ultérieurement plus été tenu compte.

Toutes les pièces de ce groupe, on doit le supposer, proviennent d'une vente après le décès de Michel **Dûrc** Chaigneau (+ en 1894). qui avait fait sa femme légataire universelle. M. Fauque me déclara les tenir de son père qui, collectionneur de toutes curiosités, les avait acquises à l'Hôtel Drouot. J'aurais voulu retrouver la trace d'une telle vente ; mais, malgré l'intervention fort obligeante d'un commissaire-priseur, le service central de la compagnie a refusé de permettre aucune investigation, les procès-verbaux d'une vente publique devant rester secrets ! Qui sait si, à ce moment, d'autres documents précieux n'ont pas disparu ? Les ordres ci-dessus ne représentent qu'une minime partie de la carrière de Chaigneau ; il pouvait y en avoir beaucoup d'autres. Estimons-nous heureux cependant que ceux-ci aient été sauvés.

2°. GROUPE

Document D. — *Diplôme mandarinal de l'empereur Gia-Long* à PH. VANNIER.

Il est établi sur deux feuilles de papier chinois accolées, ayant comme dimensions 1 m, 29 en longueur, 0 m, 495 en hauteur.

Le papier est recouvert des deux côtés d'un enduit couleur terre de Sienne, tirant un peu sur le vert, posé à l'aide de grands pinceaux plats dont on aperçoit les traces.

Avers ; — Sur l'enduit, un décor bleu ardoise, comprenant un grand dragon à cinq griffes, tête à gauche retournée vers la droite ; quelques nuages ; fond semé de gros points de même couleur.

A chaque angle et au centre, en haut, groupe rectangulaire de caractères *thq*.

Le tout est entouré en haut, en bas et à droite d'une grecque large de 28 m/m posée au bord même du papier, tandis qu'à gauche il y a deux simples traits, puis une marge de 123 m/m sans aucune empreinte.

Le texte est en caractères noirs, de 2 à 3 c/m de haut, sur 9 colonnes ; plus un caractère isolé et la colonne de date.

Le diplôme est revêtu de 2 sceaux à l'encre rouge : 1 petit en tête, 1 grand à la fin. Ils sont malheureusement fort peu visibles, ou même invisibles, sur les reproductions photographiques (1).

Le premier en tête du texte, à droite des deux premiers caractères, a 52 m/m de haut, sur 40 m/m de large. Il est orné de deux dragons à cinq griffes entourant un groupe de caractères archaïques qui, suivant la traduction établie par le R. P. Cadière signifient :

« [Sceau] accréditant [le porteur] auprès de tous, pour les pouvoirs civils et militaires ».

Or, cette empreinte que nous retrouverons sur les diplômes délivrés par l'empereur *Minh-Mạng* (2), est identique à une empreinte, en noir, à l'encre d'Europe, sur léger papier d'Occident, que j'ai rencontré ici, jointe, sans explication, à une lettre de l'évêque d'Adran à sa nièce Sophie, datée de Paris, le 18 juin 1787 (3). Cette empreinte figure aussi en tête du discours de l'empereur *Gia-Long* aux obsèques de Mgr. d'Adran ; pièce si importante longtemps conservée à l'évêché de Saigon, récemment envoyée à Paris dans l'intérêt de sa conservation. Les empreintes rouges de Cochinchine de 1799, de 1802 et 1824 sont certainement faites avec le *même* objet (non pas avec un autre exemplaire), que l'empreinte noire de Paris 1787. Il suit de là que cette empreinte est celle du sceau dont Mgr. d'Adran était porteur comme emblème de sa mission auprès de la cour de France.

Le second sceau du diplôme, posé sur la colonne de date, est un carré de 115 m/m, dont ci-joint une image d'après un calque soigneusement pris (1).

Revers. — Décor simple, bleu ardoise. Au centre, un caractère *thọ* rectangulaire de 75 m/m sur 61 m/m ; un caractère analogue l'intérieur de chaque angle. A droite et à gauche, large dessin de fleurs et nuages.

A l'extrême gauche, il y a une bordure verticale de 80 m/m, et à l'opposé, à droite, une marge libre de 145 m/m.

(1) Ces diplômes ont été très difficiles à photographier. Par l'usage de plaques spéciales et d'écrans colorés, on est parvenu de reproduire toutes les couleurs d'une façon satisfaisante, sauf le rouge. Le petit sceau, en traits fins, n'a laissé qu'une empreinte imparfaite.

(2) Elle figure aussi sur le diplôme de *Gia-Long* à Chaigneau, mais n'a pas été figurée sur la reproduction donnée à la fin des *Souvenirs de Hué*, de *Đức Chaigneau*.

(3) Archives de M. Maurice Piette.

(4) Ce calque a été pris sur le diplôme Vannier, dont l'empreinte est meilleure que celle du diplôme Chaigneau. L'image qu'en donne Michel *Đức Chaigneau* n'est pas tout à fait conforme. — Planche LXXVI.

Ce diplôme est quelque peu abîmé. Comme il a été conservé plié et replié, le papier s'est usé et cassé aux angles et plis. En outre, une partie du bas à gauche a disparu ; mais, sauf 4 caractères un peu abîmés, le texte est intact.

Il appartient, à M. A. Vannier, petit-fils de Philippe Vannier.

Document. E. — *Diplôme mandarinal de l'empereur
Gia-Long à J.-B. CHAIGNEAU.*

Il est à très peu près semblable à celui de Vannier. Les seules différences sont les suivantes.

Ses dimensions sont : en hauteur 1^m50, en longueur 1^m30 en bas, et 1^m308 en haut (1).

A l'avvers, la marge libre à gauche a 133 m/m.

Au revers, l'ornementation comprend en moins le caractère *tho* à l'intérieur de chaque angle. La bande posée à gauche, au bord même du papier, forme une bordure qui a seulement 68 m/m, la marge du droite gardant 145 m/m.

Ce diplôme, ayant été conservé roulé, est en très bon état. Il fait partie des archives de M. G. de Chaiguesu, petit-fils du mandarin.

Document L. — *Diplôme de l'empereur Minh-Mạng
à PH. VANNIER.*

Comme ceux du précédent règne, il est fait sur papier chinois double.

Ses dimensions sont : 1^m, 318 x 0^m,50.

L'enduit qui recouvre le papier est plus régulièrement étendu que précédemment ; la couleur est terre de Sienne foncée, sans légère nuance verdâtre.

Avers : — L'ornementation est plus soignée, plus riche, plus artistique que sur les diplômes de l'empereur Gia-Long.

Décor bleu ardoisé doré, constitué par un grand dragon à 5 griffes; tête à la gauche, retournée vers la droite, au milieu de nuages épais ; — à chaque angle, un groupe de 5 caractères *tho*, celui du centre posé sur un phénix volant, les 4 autres réunis par une grecque à nombreux entrelacs, formant entourage ; — en haut, plus à gauche qu'à

droite, un caractère *thọ* ceint d'une grecque ; — Le tout entouré, sur les quatre côtés, d'une bordure de 40 m/m composé d'octogones fleuronnés, ne laissant pas de marge, sauf à gauche une bande de 138 m/m.

Le texte est en caractères noirs, de 2 à 3 c/m de haut, sur 6 colonnes, plus la colonne de date.

Deux sceaux à l'encre rouge, l'un petit, en tête du texte, l'autre, grand, sur la colonne de date, tous deux les mêmes que ceux apposés sur les diplômes de l'empereur Gia-Long.

Revers : — En bleu ardoisé doré ; au centre, 2 caractères *thọ*, dans les nuages, environnés des 4 animaux symboliques, le dragon en haut n'ayant que 4 griffes ; — à chaque angle, un caractère *thọ* rectangulaire ; — le tout entouré de la grecque de l'époque de Gia-Long, sur 4 côtés, mais avec, à gauche, une première bordure décorative de 75 m/m, et à droite une marge libre de 14 c/m.

Ce beau document, malgré qu'il ait été plié, est, dans son ensemble, intact. Il appartient aussi à M. Aug. Vannier.

Document M. — *Diplôme de l'empereur Minh-Mạn*
à J.-B. CHAIGNEAU.

Il est absolument semblable au diplôme de Ph. Vannier.

Cependant, la hauteur restant la même, il a une longueur légèrement plus grande : 1m. 325, la marge à gauche (avers) étant un peu réduite : 135 m/m.

Ce diplôme est en parfait état, conservé par M. G. de Chaigneau, petit-fils du titulaire.

Document O. — *Lettre de gratitude de l'empereur Minh-Mạng* à
CHAIGNEAU et à VANNIER, après leur retour en France.

Comme précédemment, le support est fait de deux feuilles de papier chinois collées l'une contre l'autre, recouvertes d'un enduit d'une belle couleur jaune clair.

Les dimensions sont comme suit :

hauteur, m. 050.

longueur en haut, 1m. 365.

Aucun décor sur le fond.

Une bordure d'entourage garnit les 4 côtés, large de 42 m/m, en impression dorée, comportant dragons à 5 griffes, soleils et nuages, — laissant à droite une marge de 58 m/m, à gauche une autre marge de 100 m/m.

Texte à l'encre de Chine. Les caractères sont de deux dimensions :
le corps de la lettre, 8 colonnes de caractères de 15 m/m en moyenne ;
le nom de Ng.-Vân-Chân, en 15 m/m ;
la liste des présents à lui destinés, 10 colonnes en 10 m/m ;
le nom de Ng.-Vân-Thăng, en 15 m/m ;
les présents pour lui, 9 colonnes en 10 m/m ;
la colonne de date, en 15 m/m.

Sur cette dernière colonne, grand cachet rouge de 137 m/m de côté.

Le revers est absolument nu.

Cette lettre, aussi fraîche que si elle arrivait de la Cour, fait partie des archives de M. G. de Chaigneau.



A la série des documents annamites concernant Vannier et Chaigneau, dont nous possédons encore les originaux en caractères, il convient d'ajouter le « Congé accordé par Gia-Long à J.-B. Chaigneau », dont nous n'avons plus, pour le moment, qu'une traduction.

Le document n'est pas inédit : il a été reproduit dans le *Bulletin des Amis du Vieux Hué* (1), d'après H. Cordier, qui en avait déjà donné une copie (2). Bien longtemps avant, les *Annales Maritimes* de 1820 l'avaient publié en note au *Voyage du Henry* (3). Mais il n'avait pas été inséré dans le *Voyage du Henry*, « communiqué à l'Editeur par le Cap, Rey », qui a paru dans le *Journal des Voyages* de juillet 1820 ; on n'en donne qu'un fragment un peu arrangé du dernier paragraphe. De même, il est absent de la traduction anglaise faite sur le *Journal des Voyages*, et parue en 1821 dans le Vol. IV des *New Voyages* de Sir Richard Phillippe.

(1) *Le Passeport de Chaigneau*, par H. Cosserat ; B. A. V. H., 1917. pp. 292-295.

(2) *Le Consulat de France à Hué sous la Restauration*, par H. Cordier, Document IV. M, p. 8.

(3) *Annales Maritimes et Coloniales*, 1820, 2^e Partie, p. 533.

Đức Chaigneau y fait allusion dans ses *Souvenirs de Hué*, p. 230 : « Après cette entrevue, mon père continua d'assister aux audiences du roi jusqu'au moment de son départ, où il prit définitivement congé de Gia-Long. Le roi lui remit alors un, écrit, en forme de congé, dans lequel se trouvaient des expressions aussi flatteuses qu'honorables sur ses services et sur sa conduite. »

Il existe deux versions du document, à savoir la copie donnée par H. Cordier et reproduite dans le *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, et la copie donnée dans les *Annales Maritimes*. Bien que les deux versions ne diffèrent que sur des points de détail, nous reproduisons ici, pour compléter la série des documents annamites relatifs à Chaigneau, la version des *Annales Maritimes*.

D o c u m e n t P . — *Congé accordé par Gia-Long à*
J.-B. CHAIGNEAU.

« Copie de l'écrit du roi Gia-Long, adressé à M. Chaigneau, surnommé Thang, de la famille royale appelée Nguyễn, mandarin du second ordre, faisant partie de ceux qui jouissent du privilège de pénétrer dans l'intérieur du palais, et d'approcher la personne sacrée de S. M., commandant deux vaisseaux dont l'un porte le nom de Thocie (1) (l'Heureux Présage), et l'autre s'appelle Phung (l'Aigle).

M. Chaigneau nous a présenté une requête par laquelle il déclare qu'étant parti de France l'an 1791, après avoir cotoyé un nombre presque infini de ports, il se rendit dans la province de Gia-Ding, où nous faisions alors notre résidence, et nous offrit ses services que nous agréâmes de bien bon cœur.

Depuis ce moment, dans toutes les campagnes que nous avons entreprises, soit par terre, soit par mer, il nous a toujours suivi avec la plus grande fidélité, et n'a pas craint d'affronter mille périls, avec une constance inébranlable.

Aujourd'hui que, par une grâce spéciale et une vertu d'en haut, nous avons triomphé de tous nos ennemis, et que nous avons le bonheur de goûter la paix la plus désirable, nous nous efforçons de combler de nos bienfaits le sieur Chaigneau, ci-dessus dénommé.

Mais comme depuis 26 ans, il se voit expatrié, séparé de tout ce qu'il a de plus cher au monde, il nous a témoigné le vif désir qu'il éprouve de revoir son pays et de visiter des parents qu'il adore.

(1) A corriger en *Thoại*. Sur la question que soulève le nom de ces deux bateaux, voir L. Cadière : *Les Français au service de Gia-Long : III. Leurs noms, titres et appellations annamites*, dans B. A. V. H., 1920, pp. 156-158. (Note du Rédacteur du Bulletin).

Il nous a supplié, en même temps, de daigner lui accorder la permission d'emmener avec lui sa femme et ses enfans, sur un vaisseau marchand qui doit bientôt faire voile pour la France.

Nous avons cru devoir acquiescer à une demande aussi légitime. Nous lui permettons en conséquence de s'absenter pendant trois ans, y compris l'année qui court, c'est-à-dire depuis 1819 jusqu'à 1821. De plus il nous a prié très instamment de vouloir bien lui permettre de charger, lors de son retour, un bâtiment qui apportera ici 3.000 pièces de marchandises, et de lui pardonner les tributs pour une fois seulement, afin de l'obliger d'une manière encore plus spéciale.

Nous rappelant sa grande assiduité à notre service, son attachement à notre personne, et sa fidélité inviolable durant le cours des années qu'il est resté auprès de nous, nous avons voulu donner des preuves éclatantes de notre libéralité à son égard, et ajouter cette faveur à toutes celles dont nous l'avons comblé jusqu'à ce jour.

De plus, nous voulons lui accorder encore ses appointemens ordinaires, pour l'année suivante, afin de prouver combien nous estimons et récompensons dignement les étrangers qui viennent de si loin pour se dévouer à notre service : ils apprendront par là que, dans quelque lieu qu'ils aillent, ou quelle que soit la partie du globe qu'ils habitent, ils ne doivent pas oublier un seul instant que nous sommes toujours leur bon roi comme par le passé. C'est ainsi qu'ils pourront répondre aux sentiments qui animent notre coeur plein d'amour et d'affection.

GIA-LONG.

De notre règne l'an dix-huitième (1819).

Je soussigné, certifie que la présente traduction est exacte et conforme en tout à l'original de l'écrit donné par le roi Gia-Long à M. Chaigneau, en foi de quoi je souscris.

Signé : Jean, évêque de Verrenne, vicaire apostolique de Cochinchine, de Camboge et de Siampa » (1).

(1) C'est l'arrivée des deux navires français le *Larose* et le *Henry*, qui avait décidé J.-B. Chaigneau à retourner en France. *Đức* Chaigneau nous fait connaître (*Souvenirs de Hué*, pp. 229-230) de quelle façon Gia-Long accueillit la demande de son vieux serviteur :

« Une dernière démarche restait à faire, démarche fort pénible, celle de communiquer au roi cette résolution, et de lui demander son agrément. Mon père fut, dans cette circonstance, très-embarrassé, pour aborder la question de son départ sans froisser le roi, non pas qu'il ne fût point libre

de ses actions, mais parce qu'il craignait une explosion de reproches de la part de ce prince qui l'aimait et qui tenait à le conserver auprès de lui.

« Cette ouverture eut lieu enfin dans une audience particulière, où, après une causerie ordinaire sur différents sujets, mon père fit part au roi de son projet dans des termes qui exprimaient son vif regret de se séparer de lui, et le pria de lui accorder son congé. Gia-Long, qui avait le coude appuyé sur un coussin, étonné de ce qu'il venait d'entendre, se redressa brusquement : « Comment, dit-il, vous voulez nous quitter ? Mais pourquoi nous abandonnez-vous ? Est-ce que vous êtes mécontent de nous ? Avons-nous fait quelque chose qui vous soit désagréable, ou quelqu'un de notre cour vous a-t-il offensé ? Dites-le-moi franchement, et, à l'instant, j'en ferai une éclatante justice. — Non, Sire, répondit mon père, je n'ai, jusqu'à présent, qu'à me louer des bontés du roi, et son amitié ainsi que sa bienveillance habituelle m'ont suffisamment préservé des mauvais procédés qu'auraient pu avoir à mon égard ceux qui n'ont pas pour moi les mêmes sentiments que Votre Majesté. Mais, éloigné de ma patrie depuis trente ans, dont vingt-cinq ont été consacrés à votre service, j'éprouve le besoin de revoir mon pays natal et de visiter ma famille, et Votre Majesté est trop juste pour ne pas comprendre le désir que j'ai de profiter de l'occasion qui se présente pour réaliser mes vœux. — Votre désir, reprit le roi, est trop légitime, et je ne puis vous en vouloir. Allez, noble ami, serviteur dévoué, que le Ciel vous protège partout, que votre voyage s'accomplisse de la manière la plus heureuse, et revenez au plus tôt ! » Gia-Long parut très-ému après ces dernières paroles ; il serra avec effusion la main de mon père, lui dit encore quelques mots flatteurs, et ils se séparèrent ».

Ce passage est à rapprocher du compte-rendu de l'enquête ordonnée par *Minh-Mạng*, lorsque Vannier et Chaigneau demandèrent leur rapatriement, en 1824 (Document K. dans B. A. V. H , 1922, pp. 164-168). Chez Gia-Long comme chez *Minh-Mạng*, même surprise, mêmes craintes, mêmes demandes, exprimées parfois dans les mêmes termes ; mêmes réponses de la part de Chaigneau ; même résultat, c'est-à-dire délivrance de l'autorisation, avec, même, allocation d'une certaine somme, 3.000 ligatures de la part de *Minh-Mạng*, l'octroi d'une année de solde de la part de Gia-Long ; mêmes recommandations de se souvenir des bienfaits royaux ; jusqu'à un certain point, mêmes témoignages d'estime. Néanmoins, on sent dans les paroles et les actes de Gia-Long, une chaude sympathie que l'on ne retrouve pas chez son successeur. (*Note du Rédacteur du Bulletin.*)



S O M M A I R E

Communications faites par les membres de la Société.

	Pages
Hué : — I. L'hibiscus ; — II. Le lotus ; — III. Le nénuphar (<i>Poésies</i>) (D' L. S I M O N).	181
<i>Ad perennem Civitatis gloriam</i> (Poésie) (CHARLES PATRIS).	185
Quelques coins de la Citadelle de Hué (NGUYỄN-ĐÌNH-HOÀ et L. CADIÈRE).	189
Les cimetières européens de Hué. — I. Le cimetière des <i>Con-Trê</i> de Kim-Long (H. COSSERAT)	205
Au sujet de l'épouse de Sài-Vương (L. CADIÈRE)	221
Hué entre 1885 et 1888 (J.-H. PEYSSONNAUX)	233
Les Français au Service de Gia-Long. — VIII. Les diplômes et ordres de service de Vannier et de Chaigneau : description des documents (A. SALLES).	245

A V I S

L'Association des Amis du Vieux Hué, fondée en novembre 1913, sous le haut patronage de M. le Gouverneur Général de l'Indochine et de S. M. l'Empereur d'Annam, compte environ 450 membres, dont 300 européens, répandus dans toute l'Indochine, en Extrême-Orient et en Europe, et 150 indigènes, grands mandarins de la Cour et des provinces, commerçants, industriels ou riches propriétaires.

Pour être reçu membre adhérent de la Société, adresser une demande à *M. le Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam)*, en lui désignant le nom de deux parrains pris parmi les membres de l'Association. La cotisation est de 12 \$ d'Indochine par an ; elle donne droit au service du Bulletin, et, lorsqu'il y a lieu, à des réductions pour l'achat des autres publications de la Société. On peut aussi simplement s'abonner au Bulletin, au même pris et à la même adresse.

Le **Bulletin des Amis du Vieux Hué**, tiré à 550 exemplaires, forme (fin 1921) 9 volumes in-8°, d'environ 3.500 pages en tout, illustrés de 577 planches hors texte, et de 580 gravures dans le texte, en noir et en couleur, avec couvertures artistiques. — Il paraît tous les trois mois, par fascicules de 80 à 120 pages. — Les années 1914-1919 sont totalement épuisées. Les membres de l'Association qui voudraient se défaire de, leur collection sont priés de faire des propositions à *M. le Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam)*, soit qu'il s'agisse d'années séparées, soit même de fascicules détachés.

Pour éviter les nombreuses pertes de fascicules qu'on nous a signalées, désormais, les envois faits par la poste seront recommandés. Mais les membres de la Société qui partent en congé pour France sont priés instamment de donner leur adresse exacte au Président de la Société, soit avant leur départ de la Colonie, ou en arrivant en France, soit à leur retour en Indochine.

Menu d'accès

- Accès par Volume.
- Accès par l'Index Analytique des Matières.
- Accès par l'Index des noms d'auteurs.
- Recherche par mots-clefs.

RETOUR PAGE
D'ACCUEIL

